

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1301

25 mai 2012

SOMMAIRE

Axiome Consulting S.A.	62444	Sonik S. à r. l.	62442
Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.	62446	Soparlec Spf S.A.	62402
Elle S.A.	62448	Steiner Montage S.A.	62442
Feraud S.A.	62403	Sunares	62403
F.M.O. S.A., SPF	62403	Sunova S.A.	62443
Fyner International SA	62439	Suvian S.A.	62404
Holmby Investments S.à r.l.	62447	Taarnet Luxembourg S.A.	62447
Inspirit Investments S.A.	62442	Tandil SPF S.A.	62440
Intervalor S.A.	62406	Tank International Lux S. à r.l.	62443
Intes S.A.	62405	Taranis Securities S.A.	62443
Londac No. 1 S.à r.l.	62406	Tevorina Finance S.A.	62440
L.P.M. Holding S.A.	62416	Thalan S.A., SPF	62405
Marquisaat	62406	Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l.	62444
Maxwerk Investments S.A.	62416	Tishman Speyer Eland House S.à r.l.	62444
MONTECARO S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	62417	Trenton Luxembourg S.à r.l.	62445
Muret S.A.	62441	Triseas Korea Property II S.à r.l.	62446
Neela Investments S.A.	62417	Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A. ...	62447
Noral S.A., SPF	62440	Unit Investments S.A., SPF	62405
Orestes Holding Société Anonyme	62448	UT Luxembourg Holding I S.à r.l.	62445
Patrimonia Invest	62402	Venezuela Investment Company S.A. ...	62416
Principal Residential Operating Platform Evaluating Receivables 1 S.à r.l.	62444	Venus Holding S.A.	62441
Siena 1472 S.C.A.	62417	Venus International S.A.	62441
Skolinc S.A., SICAR	62441	WestProfil	62404

Soparlec Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.482.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 14.06.2012 à 14.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2011;
- Affectation du résultat au 31.12.2011;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012060463/19.

Patrimonia Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 159.800.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le 13 juin 2012 à 14h00, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2011.
3. Présentation et approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2011.
4. Décharge complète aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2011.
5. Affectation des résultats.
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Afin de permettre à CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), en sa capacité d'agent de transfert et agent domiciliataire de la Société, d'assurer le lien entre les procurations reçues et le registre des actionnaires de la Société, les actionnaires participant à l'Assemblée par le biais d'une procuration sont priés de renvoyer cette dernière accompagnée d'une photocopie de leur carte d'identité / passeport en cours de validité, ou de la liste des signatures autorisées, si l'actionnaire agit pour le compte d'une compagnie.

Le non respect de cette condition rendra impossible l'identification de l'actionnaire, CACEIS BL étant instruit par le Conseil d'Administration de la Société de ne pas prendre en considération ces procurations.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012060481/755/35.

F.M.O. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.771.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 11 juin 2012 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012060464/1023/16.

Feraud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.046.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 11 juin 2012 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012060466/1023/18.

Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 136.745.

Mitteilung darüber, dass die

AUßERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 29. Juni 2012 um 11:00 Uhr in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, Großherzogtum Luxemburg, mit folgender Tagesordnung, abgehalten wird. Da auf der ordentlichen Generalversammlung am 20. April 2012 das erforderliche Anwesenheitsquorum zu dem nachfolgenden Tagesordnungspunkt nicht erreicht wurde.

Tagesordnung:

1. Aufgrund der Umsetzung der Richtlinie 2009/65/EG wird die Satzung an das Gesetz vom 17. Dezember 2010 angepasst.
Des Weiteren werden in der Satzung Änderungen und Aktualisierungen vorgenommen:
- Abänderung von Artikel 5, 7, 18, 22 und 24 der Satzung.
- Aktualisierung von Artikel 4, 8, 11, 17, 21, 27 und 32 der Satzung.
Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes.

Bei dieser außerordentlichen Generalversammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich. Beschlüsse müssen jedoch zu ihrer Wirksamkeit mit einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst werden.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 22. Juni 2012 am Gesellschaftssitz, bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012060469/755/26.

Suvian S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.515.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on 20 June 2012 at 5.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2011.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2012060467/534/16.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Nr. 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestProfil am 12. Juni 2012 um 10:00 Uhr in den Räumen der International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2011
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Jahresabschluss, Bericht des Wirtschaftsprüfers und Geschäftsbericht können durch die Aktionäre in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg eingesehen werden oder werden den Aktionären auf Verlangen zugesendet.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 07. Juni 2012 anzumelden.

Luxemburg, 16. Mai 2012.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2012060487/1202/32.

Intes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 45.876.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le *11 juin 2012* 08:00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31.12.2009 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012060470/3560/14.

Thalan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 149.023.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *14 juin 2012* à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012060471/833/18.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 15, 2012* at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Reports of the Directors and the Reports of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2011,
- To approve the annual accounts, the consolidated financial statements and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2011,
- To ratify the appointment of Serdar Bilgiç
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2011,
- Statutory elections,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012060483/755/22.

Intervalor S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.387.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 juin 2012 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012060472/534/15.

Marquisaat, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 juin 2012 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012060474/534/16.

Londac No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 168.146.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of April, before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 108.160,

hereby represented by Mr Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given on

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration.

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Londac No. 1 S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings or participations;

- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of shareholdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; it may give any guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- grant loans to third parties for any purpose, and enter into such ancillary transactions as may arise (such as the granting of security by borrowers of the Company or its affiliates);

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the manager/Board of Managers of the Company.

3.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share capital

Art. 4. Capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

4.2 The subscribed share capital may be increased or reduced at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing, Indivisible shares.

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

8.3 The Board of Managers may appoint a chairman (the Chairman) of the Board of Managers from among its members by a vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the Board of Managers. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the Board of Managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote at any meeting of the Board of Managers. In his/her absence, the other members of the Board of Managers may appoint from among its members, by a vote of the majority of the managers present or represented at the board, a chairman pro tempore, who will preside at the relevant meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers.

9.1 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the Board of Managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 9.8 and 9.10 will apply.

9.8 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented at the meeting and with at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power being present or represented. A manager may represent more than one of his colleagues (either with an A or a B signatory power), provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.9 Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast.

9.10 In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be at the registered office of the Company.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.

10.1 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed, or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

Art. 11. Representation - Authorised signatories.

11.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11.3 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of (i) 2 (two) managers with an A signatory power and (ii) a manager with a B signatory power.

11.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.5 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Liability of managers. The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 13. Appointment of a secretary.

13.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

13.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

13.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of the shareholder(s)

Art. 14. General meetings of the shareholder(s).

14.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he/she/it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

14.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

14.4 An annual meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission), and sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 15. Financial year. The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 16. Financial statements. Each year the books are closed and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 17. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 18. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

18.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 20. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 21. Statutory auditor - External auditor.

21.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

21.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 22. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

By way of derogation of article 15 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following 6 (six) persons (constituting therefore the Board of Managers of the Company), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

- Jamila Al Jabri, born in Tanzania on 30 November 1961, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, as A manager of the Company;

- Mohaymin Monem, born in Karachi, Pakistan on 19 September 1979, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, as A manager of the Company;

- Zoltan Kali, born in TG. Mures (Ro) on 1 April 1973, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, as A manager of the Company;

- Federigo Cannizzaro Di Belmontino, with professional address in Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in La Spezia, Italy, on 12 September 1964, as B Manager of the Company;

- Jean-Marc Debaty, with professional address in Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Rocourt, Belgium, on 11 March 1966, as B Manager of the Company; and

- Sofie Van Herzeele, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Oudenaarde, Belgium, on 12 May 1972, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois d'avril, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.160,

ci-après représentée par M. Paul Lanois, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et Durée.

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Londac No. 1 S.à r.l." (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts ou participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et /ou la location de biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;

- accorder des emprunts à tout tiers pour tout but, et entrer dans toute transaction annexe qui pourrait survenir (comme par exemple la constitution de sûretés par des emprunteurs à la Société ou à ses filiales)

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et /ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la municipalité par simple décision du ou des gérants de la Société.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Répartition des bénéfices, Parts sociales indivisibles.

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales.

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

8.3 Le conseil de gérance peut nommer un président (le Président) du conseil de gérance par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le Président, si un Président a été désigné, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le Président n'aura pas voix prépondérante lors de toute réunion du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent désigner parmi ses membres,

au moyen d'un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, un président pro tempore qui présidera ladite réunion.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 9.8 et 9.10 seront d'application.

9.8 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues (soit avec un pouvoir de signature A ou avec un pouvoir de signature B), à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.9 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.10 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire équivaudra à une participation en personne à cette réunion et celle-ci sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 10 Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance.

10.1 Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

10.2 Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont singés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

Art. 11. Représentation - Signatures autorisées.

11.1 Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

11.3 La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de (i) 2 (deux) gérants avec pouvoir de signature A et (ii) un gérant avec pouvoir de signature B.

11.4 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.5 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 13. Nomination d'un secrétaire.

13.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

13.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

13.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Assemblées générales des associés.

14.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il / elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société peut être modifiée uniquement via un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi.

14.4 Une réunion annuelle des associé(s) se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité de son siège social tel que précisé dans le convocation. D'autres assemblées générales des associé(s) peut être tenues aux dates et lieux indiqués dans les convocations respectives de chaque réunion. Tant que la Société ne possède pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé exprimera son vote par écrit (ce vote devant être attesté par lettre ou télécopie ou courriel) et signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 17. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des compte de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 18. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.

18.1 Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

18.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

21.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

21.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Titre IX. - Loi applicable

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les 6 (six) personnes suivantes (composant dès lors le conseil de gérance de la Société), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Jamila Al Jabri, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né en Tanzanie le 30 Novembre 1961, en tant que Gérant A de la Société;

- Mohaymin Monem, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né en Karachi, Pakistan, le 19 Septembre 1979, en tant que Gérant A de la Société;

- Zoltan Kali, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né en TG. Mures (Ro), le 1 Avril 1973, en tant que Gérant A de la Société;

- Federigo Cannizzaro Di Belmonti, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né à La Spezia, Italie, le 12 Septembre 1964, en tant que Gérant B de la Société; et

- Jean-Marc Debaty, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, né à Rocourt, Belgique, le 11 mars 1966, en tant que Gérant B de la Société.

- Sofie Van Herzeele, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, né à Oudenaarde, le 12 mai 1972, en tant que Gérants B de la Société.

2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 avril 2012. Relation: EAC/2012/4857. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012045254/506.

(120059995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *13 juin 2012* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009, 31.12.2010 et 31.12.2011
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012060484/788/19.

Maxwerk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 149.022.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *15 juin 2012* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012060475/833/18.

L.P.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.878.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le *11 juin 2012* à 9 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2007 et 2008 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012060473/3560/14.

MONTECARO S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.266.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *11 juin 2012* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Référence de publication: 2012060476/1023/17.

Neela Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.761.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *11 juin 2012* à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012060477/1023/17.

Siena 1472 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 168.041.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE, ON THE 16th DAY OF MARCH.

Before us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1. EQUINOX TWO S.C.A., with registered office at L-2613 Luxembourg, 5, Place du Theatre;
2. SOCIETÀ INIZIATIVE AUTOSTRADALI E SERVIZI S.P.A., with registered office in I-10144 - Torino (TO), Via Bonzanigo 22, Italy;
3. ASSOCIAZIONE CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA A FAVORE DEI RAGIONIERI E PERITI COMMERCIALI, with registered office in I-00198 - Roma, via Pinciana 35, Italy;
4. DERIBLOK S.R.L., with registered office in I-00187 - Roma, via Pincian 4, Italy;
5. SALVATORE RAFFA, Italian citizen residing in I-20131 - Milano (MI), Via Ampere 112, Italy;
6. LONATI S.P.A., with registered office in I-25124 - Brescia (BS) - Via Francesco Lonati 3 Italy, here represented by Mr. ETTORE LONATI, Italian citizen residing professionally in I-25124 - Brescia (BS) - Via Francesco Lonati 3 Italy, pursuant to a resolution dated March 09, 2012, attached to the present deed;

7. FAUSTO LONATI, Italian citizen residing in I-25100 - Brescia (BS) - Via Mediana 12, Italy, here represented by Mr. ETTORE LONATI, Italian citizen residing professionally in I-25124 - Brescia (BS) - Via Francesco Lonati 3 Italy, pursuant to a proxy dated March 14, 2012, attached to the present deed;

8. TIBERIO LONATI, Italian citizen residing in I-25100 - Brescia (BS) - Via Sera 24, Italy, here represented by Mr. ETTORE LONATI, Italian citizen residing professionally in I-25124 - Brescia (BS) - Via Francesco Lonati 3 Italy, pursuant to a proxy dated March 14, 2012, attached to the present deed;

9. ETTORE LONATI, Italian citizen residing professionally in I-25124 - Brescia (BS) - Via Francesco Lonati 3 Italy;

10. EQUINOX 1472 S.A., with registered office at L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre; here represented by Mr. FEDERICO FRANZINA, Italian citizen residing professionally L-2613 - Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

The appearing companies enumerated from 1 to 5 are here all represented by FEDERICO FRANZINA, Italian citizen residing professionally L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

By virtue of 5 proxies under seal, which proxies shall be signed "ne varietur" by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of "société en commandite par actions" which they form between themselves:

Art. 1. Definitions. In the By-laws, the words and expressions set out below and starting with a capital letter shall have the following respective meanings, unless the context otherwise requires or unless otherwise specified.

Unless otherwise expressly indicated or required by the context, the terms defined in the singular shall have a comparable meaning when used in the plural and vice versa.

"Agreed Terms": shall have the meaning provided in paragraph 10.3.

"A Shares": shall have the meaning provided in paragraph 6.1.

"Associated Entity": shall have the meaning provided in paragraph 10.1.

"B Shares": shall have the meaning provided in paragraph 6.1.

"Business Day": shall mean any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are authorized to close in Luxembourg City (Luxembourg).

"Buying Party": shall have the meaning provided in paragraph 10.3.

"By-Laws": shall mean the by-laws of the Company as amended from time to time.

"Carried Interest": shall have the meaning provided in paragraph 24.5.

"Company": shall have the meaning provided in Article II.

"Control", "Controlled" and "Controlling": shall refer to the ownership of more than 50% (fifty per cent) of the shares carrying voting rights of a company or other entity.

"Divestment": shall mean any disposition (including, without limitation, by sale, contribution, assignment, exchange, distribution or any other manner) of any Investments.

"Drawdown Notice" shall mean a written notice of drawdown issued by the Unlimited Shareholder and addressed to the Limited Shareholders in the framework of an increase of capital within the limits of the authorized share capital provided in paragraph 6.2.

"Investment" shall mean any investment of the Company in the equity of MPS, including the acquisition of any shares, bonds convertible into shares, warrants giving the holder the right to purchase or subscribe for shares and other equity securities (including strumenti finanziari partecipativi), as well as any options or other rights (including usufrutto) or assets relating thereto or deriving therefrom.

"Limited Shareholders": shall have the meaning provided in paragraph 8.1.

"MPS": shall mean Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., a bank organized and existing under the laws of Italy with registered office in Siena, Piazza Salimbeni 3, recorded in the Register of Companies of Siena at no. 00884060526 and any successor thereof.

"Notice": shall have the meaning provided in paragraph 10.3.

"Offered Shares": shall have the meaning provided in paragraph 10.3.

"Register of Shares": shall have the meaning provided in paragraph 9.1.

"Return": shall have the meaning provided in paragraph 24.5.

"Selling Party": shall have the meaning provided in paragraph 10.3.

"Shareholders": shall mean the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders, collectively.

"Shares": shall mean any share in the share capital of the Company from time to time.

"Transfer", "Transferred", "Transferring": shall refer to any sale, assignment, exchange, transfer or other disposal of any of the Shares or any interest therein or right thereto.

"Unlimited Shareholder": shall have the meaning provided in paragraph 8.2.

"Value" shall mean, with respect to distributions in kind of Investments, an amount equal to the arithmetical mean of the official market price (prezzo ufficiale) of such Investments, as officially communicated by the relevant stock exchange or other market, over the 60 (sixty) stock exchange days immediately preceding the proposed distribution.

Art. 2. Form and Corporate name. It is established, among the subscribers and all those who may become holders of shares, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "SIENA 1472 S.C.A." (the "Company").

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for a period of 5 (five) years from the date of its incorporation, without prejudice to the provisions of Article XXV.

3.2 The Company shall not be dissolved upon dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder.

Art. 4. Corporate scope.

4.1 The object of the Company is:

- (i) to purchase or otherwise acquire any Investments;
- (ii) to administer and manage the Investments so acquired;
- (iii) to carry out any Divestments in accordance with the applicable provisions of the By-laws.

4.2 In carrying out its business activities the Company may, among other things and without limitation of the generality of the foregoing:

- (i) borrow money in any form, including the issuance of bonds or other debt securities;
- (ii) grant pledges or other security interests on any Investments to any lenders who have financed or may finance or refinance the acquisition of such Investments;
- (iii) generally, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its object, with the exclusion of any activities of promotion and collection of savings from and amongst the public.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is located in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or in Switzerland or in any EU Countries by decision of the Unlimited Shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,023.- (thirty one thousand and twenty three Euro) divided into:

- (1) 23 (twenty three) non-redeemable shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) and an issue premium of EUR 1,791.11 (one thousand seven hundred and ninety one Euro and 11 cents) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 (thirty one thousand) non-redeemable management shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "B Shares").

6.2 The total authorized share capital of the Company including the subscribed share capital is set at EUR 310,000.- (three hundred and ten thousand Euro) divided into 279,000 (two hundred and seventy nine thousand) A Shares having a par value of EUR 1.- (Euro one) and an issue premium of EUR 1,791.11 (one thousand seven hundred and ninety one Euro and 11 cents) each and 31,000 (thirty one thousand) B Shares having a par value of EUR 1 (Euro one) each.

6.3 During a period ending on May 15, 2012 the Unlimited Shareholder is hereby authorized to increase (in one or more times as it may determine in its discretion) the issued share capital of the Company up to its total authorized share capital by issuing additional A Shares at the same price (including the issue premium) as the A Shares referred to in point (1) of paragraph 6.1, without reserving for the then existing Shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. The Unlimited Shareholder shall determine in its discretion the period for the subscriptions for such newly issued A Shares. The Unlimited Shareholder may delegate to any duly authorized agent or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4 In the event that the Unlimited Shareholder effects a capital increase of the Company pursuant to the provisions of this Article VI, it shall take, or cause to be taken, all steps required or necessary under applicable laws to carry out and publish such capital increase and to amend this By-Laws consequently.

6.5 The subscribed and the authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the By-laws.

6.6 The Company may, with the prior written consent of the Unlimited Shareholder, to the extent permitted under applicable laws and in accordance with the By-Laws, purchase its own Shares.

Art. 7. Form and payments of shares.

7.1 The Shares will be issued in registered form only and shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such Shares.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of the relevant Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding under the form of a Share certificate.

7.2 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Liability of the shareholders.

8.1 The holders of the A Shares (the "Limited Shareholders") shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company.

Without prejudice to the above limitation of liability, the Limited Shareholders shall only be liable towards the Company for payment of the subscription price (par value and premium, if any) on each A Share for which they subscribe.

8.2 The holder of the B Shares (the "Unlimited Shareholder") shall be jointly and severally liable with the Company for all debts, liabilities and obligations of the Company which are not fulfilled by the Company.

Art. 9. Register of shareholders.

9.1 All the issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register of Shares"), containing the name of each Shareholder, its country of residence or elected domicile, the number and classes of Shares held by it and the amount paid in on each such Share.

The Register of Shares shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder.

9.2 Every Shareholder must provide the Unlimited Shareholder with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shares.

If any Shareholder does not provide such address, the Unlimited Shareholder may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Unlimited Shareholder from time to time, until another address shall be provided to the Unlimited Shareholder by such Shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the Unlimited Shareholder from time to time.

9.3 Every Transfer of Shares shall be effected by written declaration of Transfer to be inscribed in the Register of Shares, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by the persons holding suitable powers of attorney to act in such respect; such inscription shall be signed by the Unlimited Shareholder or by one or more other persons duly authorized by the Unlimited Shareholder.

The Company may accept and inscribe into the Register of Shares any Transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

The Company will refuse to enter in the Registers any Transfer of Shares which is made in breach of the provisions of the By-laws.

Art. 10. Restrictions on transfer of shares.

10.1 The A Shares may be Transferred by a Limited Shareholder only to a legal entity which Controls such Limited Shareholder or is Controlled by such Limited Shareholder or is Controlled by the same legal entity ultimately Controlling such Limited Shareholder (an "Associated Entity") or to another Limited Shareholder, in accordance with the provisions of this Article X.

10.2 A Limited Shareholder can freely Transfer its A Shares, in whole or in part, to an Associated Entity. The Unlimited Shareholder shall verify the existence of a Controlling relationship between the Limited Shareholder intending to Transfer, in whole or in part, its A Shares and the proposed transferee.

Any Limited Shareholder Transferring all or part of its A Shares pursuant to this paragraph 10.2 shall:

(i) remain jointly and severally liable for the outstanding obligations attaching to the A Shares Transferred to an Associated Entity pursuant to the provisions of the By-Laws or pursuant to any applicable law;

(ii) notify in advance to the Unlimited Shareholder the circumstance that the Associated Entity shall cease to be Controlled by such Limited Shareholder or by the same legal entity ultimately Controlling such Limited Shareholder and repurchase the A Shares held by such Associated Entity prior to termination of such Controlling relationship.

10.3 A Limited Shareholder (the "Selling Party") wishing to sell any or all of its A Shares (the "Offered Shares") to another Limited Shareholder (the "Buying Party") must receive from the Buying Party a firm offer (on terms that are final and binding on acceptance) and must give notice of such circumstance to the Unlimited Shareholder setting out the details

of the Offered Shares and of the price per A Share offered by the Buying Party and attaching to such notice copy of the offer received from the Buying Party (the "Notice").

The Unlimited Shareholder shall, within thirty (30) days (such term to be computed without taking into account the calendar month of August) of receipt of the Notice, offer the Offered Shares to the other Limited Shareholders in proportion to the number of the A Shares held by them, and subject to the limitation provided in paragraph 11.1 below. The Offered Shares shall be offered at a price per A Share and on the same terms and conditions as offered by the Buying Party (the "Agreed Terms") and the offer shall be open for acceptance for such period as the Unlimited Shareholder shall reasonably determine, being not less than thirty (30) days and not more than one hundred and eighty (180) days.

On accepting an offer, each Limited Shareholder shall notify the Unlimited Shareholder of the number of Offered Shares (up to its maximum entitlement) in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Limited Shareholders accept the offer, such Limited Shareholder would be willing to purchase additional Offered Shares on the Agreed Terms and, if so, the number of further Offered Shares that it would be willing to purchase.

If not all of the other Limited Shareholders accept the offer in full, the excess Offered Shares shall be sold to those Limited Shareholders which have indicated the willingness to purchase additional Offered Shares as provided above in this paragraph 10.3, in proportion to the number of A Shares held by them and, as to any excess, in proportion to the number of additional Offered Shares that each such Limited Shareholder indicated it would be willing to purchase.

The Unlimited Shareholder shall, as soon as such offer closes, notify the Selling Party of the number of the Offered Shares which the other Limited Shareholders have agreed to purchase. If the number of Offered Shares which the other Limited Shareholders have agreed in the aggregate to purchase is lower than the aggregate number of the Offered Shares, the Selling Party may sell all of the Offered Shares to the Buying Party (subject to the limitation provided in paragraph 11.1), provided that such sale (a) is carried out within thirty (30) days as of the close of the offer to the other Limited Shareholders and (b) is on the Agreed Terms, it being understood that after such term has elapsed the Selling Party may not sell the Offered Shares unless the procedure set forth herein is repeated from its beginning and that, pending repetition, if any, of such procedure, the Offered Shares shall remain the property of the Selling Party. If the number of Offered Shares which the other Limited Shareholders have agreed in the aggregate to purchase equals or exceeds the aggregate number of Offered Shares, the Selling Party shall sell, and the other Limited Shareholders shall buy, the Offered Shares in accordance with the intentions as above expressed within thirty (30) days from the close of the offer to the other Limited Shareholders.

10.4 The B Shares may not be Transferred except to a successor Unlimited Shareholder to be appointed by the general meeting of Shareholders and shall be transferred only all together.

Art. 11. Further restriction on the shares.

11.1 No single Limited Shareholder may hold, whether directly and/or indirectly (through an Associated Entity, a trustee or a nominee) and also as a result of the acquisition of existing A Shares from one or more other Limited Shareholders, more than forty-nine per cent (49%) of the A Shares of the Company, provided however that such limit may be exceeded solely as a result of the subscription of newly issued A Shares by a Limited Shareholder.

11.2 The Shares may not, save with the prior written consent of the Unlimited Shareholder, become subject to any pledges, mortgages, liens, charges, security interests, encumbrances or other third party rights (including in the context of stock lending transactions or transactions having similar effects).

Art. 12. Voting rights.

12.1 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by letter, fax or other similar means of communication.

12.2 All Shares will vote as one class unless otherwise provided by law.

Art. 13. Meetings of the shareholders.

13.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders.

13.2 Without prejudice to Article XVIII and to the management powers granted to the Unlimited Shareholder thereby, the meeting of Shareholders shall have the power to ratify acts relating to the operations of the Company, in the event that such ratification is required by the Unlimited Shareholder.

Art. 14. Time and venue of meetings.

14.1 The annual general meeting of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be designated from time to time by the Unlimited Shareholder in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of June at 11 a.m. of each calendar year. If such day is not a Business Day, the annual general meeting of the Company shall be held on the next following Business Day.

14.2 Other meetings of the Shareholders may be convened by the Unlimited Shareholder, whenever it thinks fit, at such place in Luxembourg and time as may be designated from time to time by it in the respective notices of meeting.

Art. 15. Notice of meeting. Without prejudice to the provisions of Articles XIV and XVII, the Shareholders' meetings will be held upon notice by the Unlimited Shareholder sent at least eight (8) days prior to the meeting to each Limited Shareholder at the address resulting from the Register of Shares.

Such notices shall state the place, date and time of the meeting and its agenda.

Art. 16. Conduct of meetings.

16.1 All the Shareholders meetings shall be chaired by a legal representative of the Unlimited Shareholder or by any other person designated by it.

16.2 Save as otherwise determined by the Unlimited Shareholder, the Register of Shares shall be the only evidence as to who are the Shareholders entitled to attend and to vote, in person or by proxy, at any meeting of Shareholders.

Art. 17. Quorum and majority.

17.1 Unless otherwise provided by law or by the By-Laws, the holders of a majority of the Shares, present in person or represented by proxy, shall constitute a quorum at all meetings of the Shareholders. If, however, such quorum shall not be present or represented at any meeting of the Shareholders, the Shareholders, present in person or represented by proxy, shall have power to adjourn the meeting from time to time, without notice other than an announcement at the meeting, until a quorum shall be present or represented. At such adjourned meeting at which a quorum shall be present or represented, any matter may be transacted which might have been transacted at the meeting as originally noticed. If the adjournment is for more than thirty (30) days, a notice of the adjourned meeting shall be given to each Shareholder entitled to vote at the meeting.

17.2 Unless otherwise required by law or the By-Laws, any question brought before a meeting of the Shareholders shall be decided by the vote of the holders of a majority of the Shares represented and voting on such question.

17.3 Any proposed Divestment shall be submitted by the Unlimited Shareholder to a meeting of the Limited Shareholders and shall be approved by the favorable vote of the Limited Shareholders holding as many A Shares as represent (a) at least seventy per cent (70%) of the A Shares, if the proposed Divestment would allow the Limited Shareholders to obtain an annual compounded rate of return on their investment in the Company, net of the Carried Interest, of less than twenty per cent (20%) or (b) more than fifty per cent (50%) of the A Shares, if the proposed Divestment would allow the Limited Shareholders to obtain an annual compounded rate of return on their investment in the Company, net of the Carried Interest, equal to or higher than twenty per cent (20%). In the event that a proposed Divestment is submitted to a meeting of the Limited Shareholders by one or more Limited Shareholders, in order for such proposed Divestment to be approved, in addition to the favorable vote of the Limited Shareholders holding as many A Shares as is provided in this paragraph

17.3, the favorable vote of the Unlimited Shareholder shall be required.

Art. 18. Management of the Company.

18.1 The business of the Company shall be managed by the Unlimited Shareholder, EQUINOX 1472 S.A., a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in Luxembourg incorporated before Me Cosita Delvaux on March 15, 2012 which may exercise all such powers and do all such lawful acts and things as are not by laws or by the By-Laws conferred upon or reserved to the Shareholders or to the Conseil de Surveillance.

The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility and the widest powers for the management of the business of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required.

The Unlimited Shareholder may be removed from its capacity as manager of the Company only in case of gross negligence or willful misconduct, by a decision approved by the favorable vote of the Limited Shareholders holding no less than the eighty percent (80%) of the A Shares.

In the event that the Unlimited Shareholder is removed from its capacity as manager of the Company pursuant to this paragraph 18.1, the amendment to the By-Laws necessary to the appointment of a new manager shall be approved by the favorable vote of the Limited Shareholders holding no less than the eighty percent (80%) of the A Shares.

18.2 The Unlimited Shareholder shall have the right to delegate its powers and authorities to special attorneys, to the maximum extent permitted by any applicable provisions of law.

18.3 Without prejudice to the generality of the foregoing and without limitation, the Unlimited Shareholder shall have full power and authority on behalf of the Company and with the power to bind the Company thereby:

(i) to identify, evaluate, and negotiate Investments opportunities carrying out all activities necessary or appropriate for the purposes thereof;

(ii) to carry out any Investments;

(iii) to apply for any authorization or permit required in connection with any Investment, to monitor the Investments and to take all possible decisions concerning the management thereof where appropriate;

(iv) to carry out any Divestments in accordance with paragraph 17.3 above;

(v) to grant mortgages, pledges or other security interests in all or part of the Investments, in accordance with the provisions of the By-Laws;

(vi) in connection with the above, to sign and execute all documents, deeds, contracts or agreements relating to any Investments or Divestments, including, inter alia, letters of intent, stock (or other interests) purchase or sale agreements, assets purchase or sale agreements, merger agreements, shareholders agreements with other holders of securities in

MPS (which may provide, inter alia, lock-up covenants in respect of any Investments the duration of which shall not however exceed three years) or option agreements, as the case may be, negotiating all terms and conditions thereof;

(vii) pending an Investment, to place any available amount in such deposit accounts or to invest said amounts in such money market instruments as the Unlimited Shareholder may determine;

(viii) to negotiate and execute any documents, contracts or agreements relating to the organization and management of the Company;

(ix) to prepare and provide information concerning the Company including copies of memoranda, brochures, financial reports, and other publicity or promotional material;

(x) to deal with any government, administrative, national or local authority or public body in connection with the business of the Company;

(xi) to take all necessary actions and decisions on behalf of the Company in its capacity as shareholder of MPS, including the appointment of any MPS's director or member of other corporate bodies or employees, in compliance with the relevant applicable laws;

(xii) to pay any costs and expenses incurred in relation to the business of the Company, including, without limitation, all costs and expenses referred to in these By-Laws;

(xiii) to commence or defend any litigations;

(xiv) to do all things and to carry out all acts necessary or in any way useful for the operations of the Company, including any things or acts required to be carried out by the Unlimited Shareholder or necessary or desirable in the reasonable opinion of the Unlimited Shareholder for the purposes of implementing the By-Laws. In particular, without limitation of the generality of the foregoing:

(1) to establish branches or other offices either in Luxembourg or abroad;

(2) to issue any Drawdown Notices and, in the context of any increase of the share capital of the Company within the authorized share capital pursuant to the applicable provisions of the By-laws, to render effective any such increase, to issue the relevant new Shares accepting the subscription, to waive and/or to limit any preferential rights of the then existing Shareholders;

(3) to convene and chair the general meetings of the Company, dispatch all circulars or notices of general meetings, proxies and other documents to all persons entitled to receive the same and determine any condition that must be fulfilled by the Shareholders to take part in any general meeting;

(4) to maintain the Register of Shares and such other books and records of the Company;

(5) to maintain and register any notices, powers of attorney or any other documents, certificates or instruments connected with the registration of any Transfer of Shares in the Company;

(6) to make distributions of cash and in specie and/or payments of interest to the Shareholders in accordance with Article XXIV and as resolved by the Shareholders' meeting;

(7) to prepare the reports and accounts of the Company as required by law;

(8) to provide or procure all office facilities and equipment necessary to conduct the business of the Company;

(9) to engage employees, investment bankers, independent consultants, lawyers, accountants, custodians, fiduciaries, contractors, agents, financial advisers and appoint proxies, attorneys in fact or other representatives as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of Company;

(10) to borrow money for the purpose of financing or refinancing the acquisition of any Investment;

(11) to open, maintain and close accounts with banks, brokers, custodians or fiduciaries and give instructions or directions (including drawing cheques and giving orders of payment) in connection therewith;

(12) to carry out such checks and procedures with regard to the Limited Shareholders as may be required by any relevant money laundering rules, regulations or guidelines.

18.4 The Limited Shareholders shall take no part in the management of the business of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than for the Limited Shareholders exercising their voting rights as Limited Shareholders.

Art. 19. The unlimited shareholder's interest in transactions of the Company - Non exclusivity.

19.1 No contract or transaction between the Company and the Unlimited Shareholder or one or more of the Unlimited Shareholder's directors or officers, or between the Company and any Associated Entity or other corporation, partnership, association or other organization in which the Unlimited Shareholder or one or more of the Unlimited Shareholder's directors or officers are directors or officers, or have a financial interest, shall be void or voidable solely for this reason, or solely because the director or officer is present at or participates in the meeting of the corporate body which authorizes the contract or transaction, or solely because his or their votes are counted for such purpose if the material facts as to his or their relationship or interest with respect to the contract or transaction are disclosed or are known to the Unlimited Shareholder and the Conseil de Surveillance.

19.2 The Unlimited Shareholder shall submit to the Conseil de Surveillance any potential conflict of interest arising out of prospective Investments or Divestments or otherwise. In examining such potential conflict of interest and upon request to the Conseil de Surveillance or to the Unlimited Shareholder, as the case may be, the Conseil de Surveillance shall have the right to hear the Unlimited Shareholder and the Unlimited Shareholder shall have the right to be heard by the Conseil de Surveillance.

For the purpose of this Article XIX the term "conflict of interest" means a direct or indirect, personal and financial interest of the Unlimited Shareholder in respect of the contract or transaction.

19.3 The functions and duties which the Unlimited Shareholder undertakes on behalf of the Company shall not be exclusive and the Unlimited Shareholder may perform similar functions and duties for any other corporation, partnership, association or organization and may engage in any other activity including, without limitation, acting as a general partner, manager or investment adviser in or of venture capital or investment funds or engaging in any other activity provided however that the Unlimited Shareholder continues to properly manage the affairs of the Company.

Art. 20. Remuneration and indemnification of the unlimited shareholder.

20.1 The Unlimited Shareholder shall not be entitled to receive any management or other fee from the Company other than (with the exception provided below) the reimbursement of the costs actually incurred, except that, if one or more Investments are carried out by the Unlimited Shareholder on behalf of the Company, the Company shall pay to the Unlimited Shareholder a structuring fee equal to two point five per cent (2.5%) of the price paid or to be paid by the Company for the acquisition and/or the subscription of such Investments: such structuring fee will be inclusive of the reimbursement of all costs and expenses (including any advisors' fees and disbursements) sustained by the Unlimited Shareholder in connection with the Investments carried out by it.

20.2 The Company shall indemnify the Unlimited Shareholder in the event that it is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending or completed action, suit or proceeding, whether civil, criminal, administrative or investigative (including actions by or in the right of the Company) by reason of the fact that it is or was a Unlimited Shareholder of the Company against expenses (including attorneys' fees), judgments, fines and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by it in connection with such action, suit or proceeding if it acted without gross negligence or willful misconduct. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Unlimited Shareholder acted with gross negligence or willful misconduct.

20.3 Expenses (including attorneys' fees) incurred by the Unlimited Shareholder in defending any civil, criminal, administrative or investigative action, suit or proceeding shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of such present or former Unlimited Shareholder to repay such amount if it shall ultimately be determined that he is not entitled to be indemnified by the Company under this Article XX.

20.4 The Company may purchase and maintain insurance on behalf of the Unlimited Shareholder against any liability asserted against it and incurred by it in such capacity, or arising out of its status as such, whether or not the Company would have the power or the obligation to indemnify it against such liability under the provisions of this Article XX.

20.5 For purposes of this Article XX, references to the "Unlimited Shareholder" shall include, in addition to the Unlimited Shareholder, its directors, officers or employee, so that any person who is or was a director, officer or employee of the Unlimited Shareholder shall stand in the same position of the Unlimited Shareholder under the provisions of this Article XX.

Art. 21. Signatories.

21.1 The Company will be bound by the signature of the Unlimited Shareholder represented by its duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority may have been delegated by the Unlimited Shareholder.

Art. 22. Conseil de Surveillance.

22.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance composed of 3 (three) members.

The Conseil de Surveillance may be consulted by the Unlimited Shareholder on such matters as the Unlimited Shareholder may determine and may authorize any actions of the Unlimited Shareholder that may, pursuant to law or regulations or under these By-Laws, exceed the powers of the Unlimited Shareholder.

In addition to the above, the Conseil de Surveillance shall render its advice on potential conflict of interests arising out of a prospective Investment or Divestment of the Company submitted to it by the Unlimited Shareholder, provided however that in such event the Conseil de Surveillance shall only consider the conflict of interest itself without rendering its advice on the business opportunity for the Company, the Unlimited Shareholders, acting in good faith, being the only one entitled to manage the Company and to determine whether an Investment or a Divestment is to be carried out.

22.2 The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period of three (3) years and until their successors are elected, provided that none of the members of the Conseil de Surveillance may be a representative of the Unlimited Shareholder or an officer or employee of the Company.

The members of the Conseil de Surveillance, unless appointed by the unanimous vote of all the Shareholders, shall be appointed as follows.

All Shareholders shall be entitled to submit candidates for the Conseil de Surveillance. Each Shareholder shall vote his shares by listing the candidates to the Conseil de Surveillance by order of preference. The votes thus expressed by such Shareholder shall be divided by one and such quotient shall be assigned to the first candidate in the list indicated by the Shareholder. Thereafter the votes shall be divided by two and the resulting quotient shall be assigned to the second candidate in the list indicated by the Shareholder. The votes expressed by the Shareholder shall then be divided by progressively increasing numbers and the quotients thus obtained shall be assigned to the other candidates in the list by order of preference. The quotients assigned to each candidate through the vote of each Shareholder shall then be added (if a candidate is listed by more than a Shareholder). Subsequently all candidates shall be listed in one list, in decreasing order, according to the sum of the quotients as above assigned. The candidates having the highest quotients shall be appointed members of the Conseil de Surveillance. In the event that for the last available position on the Conseil de Surveillance there are candidates with the same quotient, the most senior candidate (in age) shall be appointed.

The general meeting at which the members of the Conseil de Surveillance are appointed shall also determine the remuneration of the members of the Conseil de Surveillance.

The Conseil de surveillance shall elect one of its members as chairman.

22.3 The Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its chairman or of the Unlimited Shareholder.

Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight (8) days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be described in the notice of meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

All meetings of the Conseil de Surveillance shall be recorded in the book of meetings of the Conseil de Surveillance signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore (appointed by the same Conseil de Surveillance) who chaired such meeting.

22.4 The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions of the Conseil de Surveillance shall be approved if taken by a majority of the votes of its members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Conseil de Surveillance will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Signatures of all members of the Conseil de Surveillance may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

22.5 External auditors may be appointed by the Conseil de Surveillance with the consent of the general meeting of Shareholders in order to assist the Conseil de Surveillance in the performance of its duties.

Art. 23. Fiscal year - Accounts.

23.1 The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

23.2 The Unlimited Shareholder shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each fiscal year in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Euro. Such accounts will be audited by the Conseil de Surveillance. A set of the accounts including the report of the Conseil de Surveillance shall be furnished to each Shareholder at least fifteen (15) days prior to the annual general meeting of the Company.

23.3 The Unlimited Shareholder shall prepare and send to each Limited Shareholder a transaction summary upon the closing of each Investment and Divestment.

Art. 24. Legal reserves - Dividends - Distributions.

24.1 Five per cent (5%) out of any funds of the Company available for dividends shall be set aside and allocated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve has reached one tenth (1/10) of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

24.2 After deduction of any amount to be allocated to legal reserve and subject to paragraph 24.5, the general meeting of Shareholders will decide to distribute in cash all of the funds of the Company available for dividends.

24.3 Dividends may be paid in Euro or in any other currency and as at such places and times as may be determined by the general meeting of Shareholders.

24.4 Subject to such conditions set forth by law, interim dividends may be paid out upon the decision of the Unlimited Shareholder.

24.5 If one or more Divestments are carried out by the Company, B Shares are entitled to receive a dividend out of the funds of the Company available for dividends of an amount equal to ten per cent (10%) of the capital gains earned by the Company as a result of such Divestment (the "Carried Interest"), provided however that the aggregate amount of (a) the proceeds of such Divestments available for distribution to the Limited Shareholders and (b) the dividends collected by the Limited Shareholders prior to such distribution allow them to obtain a compounded annual rate of return on their investment in the Company (such aggregate amount, the "Return"), net of the Carried Interest, of no less than ten per cent (10%). The distribution in specie to all the Shareholders of all the Investments made by the Company prior to its dissolution, in the event provided in paragraph 25.3 below, shall be deemed to constitute a Divestment for the purposes of this paragraph 24.5. In such a case: (a) in order to determine the compounded annual rate of return of the Limited Shareholders on their investment in the Company, the Investments available for distribution to the Limited Shareholders shall be calculated at their Value, and (b) the Carried Interest which the Unlimited Shareholder shall be entitled to receive if the conditions provided by this paragraph 24.5 are fulfilled shall consist of Investments having an aggregate Value equal to ten per cent (10%) of the difference between (i) the aggregate Value of all the Investments available for distribution to the Shareholders pursuant to paragraph 25.3 below and (ii) the aggregate price paid by the Company for the acquisition and/or subscription of such Investments.

In all the above cases, if the Return net of the Carried Interest is equal to, or less than 10%, but the Return before the Carried Interest is more than 10%, then the Carried interest shall be reduced so that the Return net of the Carried Interest so reduced is equal to 10%.

24.6 After payment of the dividend under paragraph 24.5 if any, A Shares are entitled to receive a dividend according to the pro-rata of the respective number of issued A Shares held by each Limited Shareholder.

24.7 For the purpose of this Article XXIV a reference to payments or distributions to the Shareholders shall be a reference to the gross payments or distributions to such persons, including any amounts required to be withheld by the Company in respect of such payments.

Art. 25. Dissolution and winding-up.

25.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders to be approved with the favorable vote of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders holding eighty per cent (80%) of the A Shares.

25.2 The Company shall be automatically dissolved if no Investment is completed on or before May 15, 2012 or such earlier date as the Unlimited Shareholder may notify to the Limited Shareholders. In the event provided in this paragraph 25.2 (a) any contribution by the Limited Shareholders under the form of subscription of shares and related issue premium if any made in favor of the Company prior to the dissolution of the Company, net of any costs sustained for the incorporation, the administration and the liquidation of the Company, shall be returned to the Limited Shareholders as soon as practically possible, (b) the Unlimited Shareholder shall bear all costs and expenses (including any advisors' fees and disbursements) sustained by it in connection with the evaluation and structuring of any prospected Investments (c) the Unlimited Shareholder shall keep the Company fully indemnified and harmless from and against all costs and expenses (including any advisors' fees and disbursements) sustained by it in connection with the assessment and structuring of any prospected Investments and (d) the balance shall be returned to the Unlimited Shareholders.

25.3 The Company shall be automatically dissolved if the Investments have not been completely divested on or before the date of approval of the 2015 financial statements of MPS by the shareholders' meeting of such company. In the event provided in this paragraph 25.3, all the Investments made by the Company prior to its dissolution (and not yet divested prior to the above date) shall be distributed in specie as soon as practically possible (i) to the Limited Shareholders up to the amount of contributions made under the form of subscription of A Shares and related issue premium made in favor of the Company prior to the dissolution of the Company, net of any costs sustained for the incorporation, the administration and the liquidation of the Company (ii) to the Unlimited Shareholders up to the amount of contributions made under the form of subscription of B Shares.

25.4 The net proceeds of liquidation whether consisting in cash or in any assets shall be distributed by the liquidators to all the Shareholders, including the Unlimited Shareholder according to paragraphs 24.5 and 24.6 above.

25.5 Save as differently mandatorily provided under applicable laws, in any event of dissolution of the Company liquidation or winding-up shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such winding up or, in the events provided in paragraphs 25.2 and 25.3 above, by the meeting of Shareholders convened for purpose of appointing the liquidators. Such meetings shall determine the powers and the remuneration of the liquidators.

Art. 26. Amendment of the by-laws.

26.1 The By-laws may be amended from time to time by a general meeting of the Shareholders with the favorable vote of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders holding eighty per cent (80%) of the A Shares.

26.2 Any amendment of the By-Laws shall be made in the form of a notarial deed.

Art. 27. Notices.

27.1 Whenever written notice is required by law or the By-Laws to be given to any Shareholder, such notice may be given by mail, addressed to such Shareholder, at its address as it appears on the Register of Shares. Written notice may also be given personally or by telegram, telex, telefax or cable.

Any such notices shall be deemed to be given at the time when the same shall be deposited in the mail, delivered to the recipient or its representatives (if given personally) or sent by telegram, telex, telefax or cable.

27.2 Whenever any notice is required by law or the By-Laws, to be given to any Shareholder or member of the Conseil de Surveillance, a waiver thereof in writing, signed by the person or persons entitled to said notice, whether before or after the time stated therein, shall be deemed equivalent thereto. Attendance of a Shareholder or a member of the Conseil de Surveillance in person or by proxy at a meeting shall constitute a waiver of notice to such Shareholder or member of the Conseil de Surveillance of such meeting, except when such Shareholder or member of the Conseil de Surveillance attends the meeting for the express purpose of objecting at the beginning of the meeting to the transaction of any business because the meeting is not called or convened in compliance with the terms provided in the By-laws.

Art. 28. Applicable law.

28.1 In any matters not provided for in these By-Laws the law on commercial companies of August 10, 1915, as from time to time amended, shall govern.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. EQUINOX TWO S.C.A., prenamed, totaling 9 A Shares with a issue premium EUR 16.129,03
2. SOCIETÀ INIZIATIVE AUTOSTRADALI E SERVIZI S.P.A., prenamed, totaling 4 A Shares with a issue premium EUR 7.168,46
3. ASSOCIAZIONE CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA A FAVORE DEI RAGIONIERI E PERITI COMMERCIALI, prenamed, totaling 2 A Shares with a issue premium EUR 3.584,23
4. DERIBLOK S.R.L., prenamed, totaling 2 A Shares with a issue premium EUR 3.584,23
5. SALVATORE RAFFA, prenamed, totaling 2 A Shares with a issue premium EUR 3.584,23
6. LONATI S.P.A., prenamed, totaling 1 A Shares with a issue premium EUR 1.792,11
7. FAUSTO LONATI, prenamed, totaling 1 A Shares with a issue premium EUR 1.792,11
8. TIBERIO LONATI, prenamed, totaling 1 A Shares with a issue premium EUR 1.792,11
9. ETTORE LONATI, prenamed, totaling 1 A Shares with a issue premium EUR 1.792,11
10. EQUINOX 1472 S.A., prenamed all the 31.000 B Shares totaling EUR 31.000

All the shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash with a issue premium of EUR 1.791,11 per each A Shares, so that the total amount of EUR 72.218,62 is now available for the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Transitory Disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2012.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

The first Conseil de Surveillance are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.700.-.

Extraordinary general meeting

And now, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The following persons are elected as members of the Conseil de Surveillance;

1. Mr. Gino Luciani born in Tresana on July 21, 1939, independent, residing in Milano (MI);
2. Mrs. Lucia Riello born in Padova on November 15, 1952, chartered accountant, residing in Albignasego (PD);
3. Mr. Marco FAZZINI born in Firenze on October 12th, 1974, university professor, residing in Firenze (FI).

Their mandate shall expire at the general meeting to be taken in in the year 2015 which will be called to deliberate on the financial statements of the business year ending December 31st, 2014.

Second Resolution

The company's registered office is located in L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française-anglaise du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE SEIZE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. EQUINOX TWO S.C.A., société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 129.986,
2. SOCIETÀ INIZIATIVE AUTOSTRADALI E SERVIZI S.P.A., ayant son siège social au Via Bonzanigo 22, I-10144 Torino, Italie;
3. ASSOCIAZIONE CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA A FAVORE DEI RAGIONIERI E PERITI COMMERCIALISTI, ayant son siège social au 35, Via Pinciana 35, I-00198, Roma, Italie;
4. DERIBLOK S.r.l., ayant son siège social 4 Via Pinciana, I-00187, Roma, Italie;
5. M. SALVATORE RAFFA, citoyen italien, résident au 112, Via Ampere, I-20131, Milano, Italie;
6. LONATI S.P.A., ayant son siège social au 3, Via F. Lonati, I-25124, Brescia, Italie,

Ici représentée par M. Ettore LONATI, citoyen italien, résident professionnellement au 3 Via, Francesco Lonati, I-25124, Brescia, Italie, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite société datée du 9 mars 2012, laquelle reste jointe en annexe au présente acte;

7. M. FAUSTO LONATI, citoyen italien, résident au 12, Via, Mediana 12, I-25123, Brescia Italie,

Ici représenté par M. Ettore LONATI, citoyen italien, résident professionnellement au 3 Via, Francesco Lonati, I-25124, Brescia, Italie, en vertu d'une procuration datée du 14 mars 2012, laquelle reste jointe en annexe au présente acte;

8. M. TIBERIO LONATI, citoyen italien, résident au 24, Via Sera, I-25124, Brescia Italie,

Ici représenté par M. Ettore LONATI, citoyen italien, résident professionnellement au 3 Via, Francesco Lonati, I-25124, Brescia, Italie, en vertu d'une procuration datée du 14 mars 2012, laquelle reste jointe en annexe au présente acte;

9. M. ETTORE LONATI, citoyen italien, résident professionnellement au 3 Via, Francesco Lonati, I-25124, Brescia, Italie

10. Equinox 1472 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B ;

Ici représentée par Monsieur Federico FRANZINA, citoyen italien, résident professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, agissant en vertu d'une datée du 16 mars 2012, laquelle reste jointe en annexe au présente acte.

Les parties comparantes sub. 1 à 5 sont toutes ici représentés par M. Federico FRANZINA, prénomme'

En vertu de 5 procurations sous seing privées, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le soussigné notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisés.

Lesdites parties, agissant selon les capacités qui leur sont conférées ont demandé au notaire, d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles constituent entre elles:

Art. 1^{er}. Définitions. Dans les présents statuts, les mots et les expressions définis ci-dessous et commençant par une lettre majuscule auront les significations suivantes, à moins que le contexte ne l'exige ou ne le spécifie autrement.

Les termes définis au singulier auront une définition similaire s'ils sont utilisés au pluriel et vice versa, à moins que le contexte ne l'exige ou ne le spécifie autrement.

«Actionnaires»: signifient l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires collectivement.

«Actionnaires Commanditaires»: sont définis au paragraphe 8.1 ci-après.

«Actionnaire Commandité»: est défini au paragraphe 8.2 ci-après.

«Actions»: signifie toute action représentant le capital social de la Société au fil du temps.

«Actions A»: sont définies au paragraphe 6.1 ci-après.

«Actions B»: sont définies au paragraphe 6.1 ci-après.

«Actions Offertes»: sont définies au paragraphe 10.3 ci-après.

«Avis»: est défini au paragraphe 10.3 ci-après.

«Carried Interest»: est défini au paragraphe 24.5 ci-après.

«Cédant»: est défini au paragraphe 10.3 ci-après.

«Conditions Etablies»: sont définies au paragraphe 10.3 ci-après.

«Contrôle», «Contrôlé» et «Contrôlant»: signifie la propriété de plus de cinquante pour cent (50%) des actions conférant le droit de vote d'une société ou d'une autre entité.

«Demande de Versement»: signifie la demande écrite de versement émise par l'Actionnaire Commandité et adressée aux Actionnaires Commanditaires dans le cadre d'une augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé tel que prévu dans le paragraphe 6.2 ci-après..

«Désinvestissement»: signifie toute aliénation (incluant, sans limitation, à titre d'exemple, si effectuée par la vente, l'apport, l'attribution, la cession, l'échange ou la distribution ou d'une n'importe quelle autre façon) d'Investissements effectués par la Société.

«Entité Contrôlée»: est définie au paragraphe 10.1 ci-après.

«Investissement»: signifie tout investissement effectué par la Société dans le capital de MPS incluant l'acquisition de toute action, obligation convertible en action, warrant donnant au détenteur le droit d'acheter ou de souscrire à toute action et à tout autre titre dans le capital (y inclus tout instrument financier participatif) ainsi que toute option ou autre droit (y inclus l'usufruit) ou actif en relation avec ce qui précède ou qui résulte de ce qui précède.

«Jour Ouvrable»: signifie n'importe quel jour de la semaine, exception faite des samedis, des dimanches et de tout autre jour pendant lequel les établissements de crédit sont autorisés à rester fermés dans la ville de Luxembourg (Luxembourg).

«MPS» signifie Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., une banque organisée et existante sous la loi italienne ayant son siège social à Siena, Piazza Salimbeni 3, enregistrée dans le Registre des Sociétés de Siena sous le numéro 00884060526 et toute entité qui en résulterait any successor thereof.

«Offrant»: est défini au paragraphe 10.3 ci-après.

«Registre des Actionnaires»: est défini au paragraphe 9.1 ci-après.

«Return»: est défini au paragraphe 24.5 ci-après.

«Société»: est définie à l'Article II ci-après.

«Statuts»: statuts de la Société comme modifiés au fil du temps.

«Transfert», «Transférées», «Transférer»: signifie toute vente, cession, transfert, échange ou toute autre forme de disposition de toute Action ou de tout intérêt les concernant.

«Valeur»: signifie en ce qui concerne les distributions en nature d'Investissements, un montant égal à la moyenne arithmétique du prix officiel de marché (prezzo ufficiale) de cet Investissement comme communiqué officiellement par la bourse des valeurs relative ou par un autre marché dans les 60 (soixante) jours immédiatement antérieurs à la distribution proposée.

Art. 2. Forme et dénomination de la société. Une société en commandite par actions dénommée «SIENA 1472 S.C.A.» (ci-après la «Société») est constituée entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient détenir des actions.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de sa constitution sans préjudice des provisions dans l'Article XXV.

3.2 La dissolution ou la faillite de l'Actionnaire à Commandité n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est:

- i. acheter ou autrement acquérir tout Investissements;
- ii. administrer et gérer les Investissements achetés;
- iii. effectuer tout Désinvestissements en accord avec les dispositions applicables des Statuts.

4.2 Dans le déroulement de son activité, la Société pourra, entre autres et sans aucune limitation des généralités visées ci-dessus:

- i. emprunter de l'argent sous toute forme, y compris par voie d'émission d'obligations, de warrants ou d'autres titres;
- ii. constituer des gages ou d'autres garanties sur les Investissements en faveur de tout prêteur ayant financé ou qui pourrait financer ou refinancé l'achat de ces Investissements;
- iii. en général, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et effectuer toute transaction qui serait rattachée directement ou indirectement son objet social ou qui pourrait être utile à sa réalisation, exclusion faite de toute activité de promotion ou de collecte de l'épargne du et parmi le public.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est situé dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

5.2 Des succursales ou des sièges secondaires pourront être établis tant au Luxembourg, qu'en Suisse ou dans tout autre pays de l'UE sur décision de l'Actionnaire Commandité.

Art. 6. Actions et Parts bénéficiaires.

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31,023.- (trente et un mille vingt trois euro) divisés en:

- (1) 23 (vingt trois) actions non rachetables d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) assorties d'une prime d'émission de EUR 1,791.11 (mille sept cent quatre-vingt-onze euro et onze centimes) chacune (ci-après les «Actions A»);
- (2) 31.000 (trente et un mille) actions de gestion non rachetables d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune (ci-après les «Actions B»).

6.2 Le capital social total autorisé de la Société, y compris le capital social souscrit, est de EUR 310,000.- (trois cent dix mille euro) divisé en 279,000 (deux cent soixante-dix-neuf mille) Actions A d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) assorties d'une prime d'émission de EUR 1,791.11 (mille sept cent quatre-vingt-onze euro et onze centimes) chacune et en 31,000 (trente et un mille) Actions B d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

6.3 Pendant une période que termine le 15 mai 2012 l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social souscrit de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A additionnelles au même prix (y compris la prime d'émission) que les Actions A visées au point (1) du paragraphe 6.1 sans réserver aux Actionnaires existants un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. L'Actionnaire Commandité déterminera à sa discrétion la période pour souscrire à ces Actions A. L'Actionnaire Commandité pourra déléguer à tout agent dûment autorisé ou officier de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentatives de toute ou partie de cette augmentation de capital.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social souscrit de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en oeuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en oeuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier les Statuts.

6.6 La Société peut, avec le consentement écrit préalable de la part de l'Actionnaire Commandité dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux Statuts, acheter ses propres Actions.

Art. 7. Forme et Paiements des actions.

7.1 Les Actions ne seront émises que sous forme nominative et ne seront émises qu'après l'acceptation des souscriptions et suite au paiement intégral du prix d'émission de ces Actions.

Tous les Actionnaires recevront, après l'acceptation de la souscription et du paiement intégral des Actions en faveur de la Société, la confirmation de leur participation sous forme de certificat actionnaire.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues par plusieurs personnes conjointement ou si la propriété de ces Action(s) est contestée, toutes les personnes qui réclament un droit sur cette ou ces Action(s) sont tenues à nommer un représentant légal commun qui représentera ces Action(s) envers la Société. La non-nomination d'un représentant légal commun impliquera la suspension de tous les droits relatifs à cette ou ces Action(s).

Art. 8. Responsabilité des actionnaires.

8.1 Les détenteurs des Actions A (ci-après les «Actionnaires Commanditaires») ne seront pas responsables des dettes, du passif et des obligations de la Société.

Sans préjudice de la limitation de responsabilité susmentionnée, les Actionnaires Commanditaires seront responsables envers la Société exclusivement pour le paiement du prix de souscription (valeur nominale et montant de la prime d'émission, si prévus) de toute Action A souscrites par ceux-ci.

8.2 Le détenteur d'Actions B (ci-après l'«Actionnaire Commandité») sera individuellement et solidairement responsable avec la Société de toutes dettes, passif et obligations de la Société qui ne peuvent pas être remplis par la Société.

Art. 9. Registre des actionnaires.

9.1 Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le registre des actionnaires (ci-après le «Registre des Actionnaires»), dans lequel sera indiqué le nom de chacun des Actionnaires, son pays de résidence ou de domicile, le nombre et la catégorie des Actions qu'il détient et la somme versée pour chaque Action.

Le Registre des Actionnaires sera tenu par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes qu'il aura désignées à cet effet.

9.2 Chacun des Actionnaires devra fournir à l'Actionnaire Commandité une adresse à laquelle tous les avis et les communications de la Société pourront être transmis. Cette adresse sera également indiquée dans le Registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne donnerait pas l'adresse susmentionnée, l'Actionnaire Commandité pourra autoriser la mention de cette circonstance dans le Registre des Actionnaires, étant entendu que, dans ce cas, l'adresse considérée comme étant celle de l'Actionnaire sera le siège social de la Société ou toute autre adresse éventuelle indiquée au fil du temps par l'Actionnaire Commandité, tant que l'Actionnaire susmentionné n'aura pas donné à l'Actionnaire Commandité une autre adresse.

Chacun des Actionnaires pourra modifier, à tout moment, l'adresse indiquée dans le Registre des Actionnaires en adressant une notification écrite à la Société au siège social ou à toute autre adresse indiquée au fil du temps par l'Actionnaire Commandité.

9.3 Tout Transfert d'Actions devra être effectué au travers d'une déclaration écrite de Transfert à inscrire dans le Registre des Actionnaires. Cette déclaration devra être datée et signée par le cédant et par le cessionnaire, ou par des personnes munies des pouvoirs appropriés. Cette inscription sera signée par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes qu'il aura dûment autorisées dans ce but.

La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires tout Transfert résultant du courrier ou d'autres documents rapportant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La Société refusera d'inscrire dans le Registre des Actionnaires tout Transfert d'Actions effectué en violation des dispositions des Statuts.

Art. 10. Limites au transfert des actions.

10.1 Les Actions A peuvent être Transférées par un Actionnaire Commanditaire seulement à une entité juridique contrôlant cet Actionnaire Commanditaire ou qui est contrôlée par cet Actionnaire Commanditaire ou qui est contrôlée par la même entité juridique qui finalement contrôle cet Actionnaire Commanditaire (ci-après l'«Entité Contrôlée») ou à un autre Actionnaire Commanditaire conformément à cet Article X.

10.2 Un Actionnaire Commanditaire peut librement Transférer ses Actions A, totalement ou en partie, à une Entité Contrôlée. L'Actionnaire Commandité vérifiera l'existence d'un rapport de Contrôle entre l'Actionnaire Commanditaire ayant l'intention de Transférer, en totalité ou en partie, ses Actions A et le cessionnaire proposé.

Tout Actionnaire Commanditaire qui est en train de Transférer les Actions A qu'il détient conformément à ce paragraphe 10.2:

i. sera solidairement et conjointement responsable des obligations rattachées aux Actions A Transférées à une Entité Contrôlée découlant des dispositions des Statuts ou des dispositions de la loi applicable;

ii. devra notifier en avance à l'Actionnaire Commandité, la circonstance que l'Entité Contrôlée cesse d'être contrôlée par cet Actionnaire ou par la même entité juridique qui finalement contrôle cet Actionnaire et sera tenu à racheter les Actions A détenues par cette Entité Contrôlée avant que ce rapport de contrôle ne cesse d'exister.

10.3 Un Actionnaire Commanditaire (ci-après le «Cédant») souhaitant vendre, totalement ou en partie, les Actions A (ci-après les «Actions Offertes») qu'il détient à une autre Actionnaire Commanditaire (ci-après l'«Offrant»), devra recevoir de l'Offrant une offre irrévocable (définitive et contraignante sujette à acceptation) et devra donner un avis de cette intention à l'Actionnaire Commandité en précisant les détails des Actions Offertes et le prix pour chacune des Actions A comme ils ont été indiqués par l'Offrant, en joignant à cet avis une copie de l'offre reçue par l'Offrant (ci-après l'«Avis»).

L'Actionnaire Commandité devra, dans le trente (30) jours (ce délai doit être calculé sans tenir compte du mois d'août) de la date de réception de l'Avis, offrir les Actions Offertes aux autres Actionnaires Commanditaires en proportion au nombre d'Actions A qu'ils détiennent aux conditions établies dans le paragraphe 11.1 ci-dessous. Les Actions Offertes seront offertes en indiquant un prix par Action A aux mêmes termes et conditions que ceux proposés par l'Offrant (ci-après les «Conditions Etablies») et cette offre devra être ouverte pour acceptation pendant une période que l'Actionnaire Commandité déterminera raisonnablement, sans être inférieur à trente (30) jours et supérieur à cent quatre-vingt (180) jours.

En acceptant une offre, chaque Actionnaire Commanditaire devra notifier à l'Actionnaire Commandité la quantité des Actions Offertes (jusqu'au nombre maximal auquel il a droit) qu'il est disposé à acheter et s'il est, au cas où tous les autres Actionnaires Commanditaires n'accepteraient pas l'offre, disposé à acheter un nombre additionnel d'Actions Offertes aux Conditions Etablies en indiquant dans ce cas, également la quantité des Actions Offertes additionnelles qu'il serait disposé à acheter.

Au cas où les autres Actionnaires Commanditaires n'accepteraient pas l'offre entièrement, les Actions Offertes en excès devront être vendues aux Actionnaires Commanditaires qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Actions Offertes supplémentaires, conformément à ce qui est prévu dans ce paragraphe 10.3, proportionnellement au nombre d'Actions A qu'ils détiennent et, en ce qui concerne la quantité en supplément, proportionnellement au nombre des Actions Offertes additionnelles que chaque Actionnaire Commanditaire aurait indiqué vouloir acheter.

Dès que l'offre sera terminée, l'Actionnaire Commandité devra informer le Cédant de quantité des Actions Offertes que les autres Actionnaires Commanditaires auront accepté d'acheter. Au cas où la quantité des Actions Offertes que les autres Actionnaires Commanditaires auraient accepté d'acheter, serait au total inférieur à la quantité totale des Actions Offertes, le Cédant pourra vendre toutes les Actions Offertes (dans les limites indiqués au paragraphe 11.1), à condition que cette vente (a) soit effectuée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la fin de l'Offre aux autres Actionnaires Commanditaires et (b) qu'elle soit effectuée selon les Conditions Etablies étant entendu qu'à l'expiration de ce délai, le Cédant ne pourra plus vendre les Actions Offertes, à moins que la procédure visée ci-dessus soit répétée depuis le début et les Actions Offertes resteront, donc, la propriété du Cédant. Au cas où la quantité des Actions Offertes, que les autres Actionnaires Commanditaires auraient accepté d'acheter, serait égale ou supérieure, au total, à la quantité globale des Actions Offertes, le Cédant sera tenu de vendre, et les autres Actionnaires Commanditaires seront tenus d'acheter les Actions Offertes, conformément aux intentions exprimées ci-dessus, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la fin de l'offre aux autres Actionnaires Commanditaires.

10.4 Les Actions B ne sont transférables qu'à un successeur de l'Actionnaire Commandité désigné par l'assemblée générale des Actionnaires et ne pourront être transférées que dans leur totalité.

Art. 11. Limitations additionnelles concernant les actions.

11.1 Aucun Actionnaire Commanditaire pourra détenir directement ou indirectement (par le biais d'une Entité Contrôlée, d'un trustee ou d'une fiduciaire) et ceci même si cela résulterait de l'achat d'Actions A existantes détenues par un ou plusieurs autres Actionnaires Commanditaires, plus de quarante-neuf pour cent (49%) des Actions A de la Société, sous condition toutefois que cette limite pourra être dépassée seulement en conséquence de la souscription d'Actions A nouvelles de la part d'un Actionnaire Commanditaire.

11.2 Les Actions ne peuvent être sujettes à aucun nantissement, hypothèque, privilège, droit de garantie ou charge au profit ou en faveur d'un tiers (y inclus dans le cadre d'un prêt de titres ou d'une transaction ayant un effet similaire) sans l'accord préalable écrit de l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Droits de vote.

12.1 Chaque Action donne droit à une voix. Les Actionnaires auront le droit de se faire représenter à chaque assemblée des Actionnaires par délégation écrite, donnée par courrier, télécopie ou en utilisant d'autres moyens de communication similaires.

12.2 Toutes les Actions voteront comme si elles appartenaient à une seule catégorie, sauf autres dispositions prévues par la loi.

Art. 13. Assemblées des actionnaires.

13.1 Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

13.2 Sans préjudice des dispositions de l'Article XVIII et des pouvoirs de gestion octroyés à l'Actionnaire Commandité, l'assemblée des Actionnaires aura le pouvoir de ratifier les actes concernant la gestion de la Société, dans le cas où cette ratification est demandée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Dates et Lieux des assemblées.

14.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Luxembourg selon ce qui sera indiqué au fil du temps par l'Actionnaire Commandité dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin de chaque année civile à 11h00. Au cas où ce jour ne serait pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle de la Société sera tenue le Jour Ouvrable suivant.

14.2 D'autres assemblées des Actionnaires pourront être convoquées par l'Actionnaire Commandité, toutes les fois qu'il l'estimera nécessaire, dans le lieu et à la date qu'il aura indiquée au fil du temps dans les avis de convocation respectifs.

Art. 15. Avis de convocation.

15.1 Sans préjudice des dispositions des Articles XIV et XVII, les assemblées des Actionnaires seront tenues sur convocation de l'Actionnaire Commandité transmise huit (8) jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée à chacun des Actionnaires à l'adresse indiquée dans le Registre des Actionnaires.

Les avis de convocation devront indiquer le lieu, la date, l'heure de l'assemblée et l'ordre du jour relatif.

Art. 16. Déroulement des assemblées.

16.1 Toutes les assemblées générales des Actionnaires de la Société seront présidées par un représentant légal de l'Actionnaire Commandité ou par toute autre personne désignée par celui-ci.

16.2 Sauf s'il en est décidé autrement par l'Actionnaire Commandité, le Registre des Actionnaires sera la seule preuve s'agissant de déterminer les Actionnaires ayant le droit de participer et de voter, personnellement ou par délégation, aux assemblées des Actionnaires.

Art. 17. Quorum et majorité.

17.1 A moins que la loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les détenteurs représentant plus de la moitié des Actions, présents personnellement ou par délégation, constitueront le quorum à toutes les assemblées des Actionnaires. Au cas où ce quorum ne serait pas présent ou représenté à une assemblée, les Actionnaires, présents ou représentés, auront le pouvoir d'ajourner, au fil du temps, l'assemblée par simple communication lors de cette assemblée et sans besoin d'une nouvelle convocation tant que le quorum ne sera pas obtenu personnellement ou par délégation. Au cours de l'assemblée, pendant laquelle le quorum sera obtenu, il sera possible de développer tout sujet qui aurait pu l'être pendant l'assemblée convoquée à l'origine. Au cas où l'ajournement se prolongerait pour une période dépassant trente (30) jours, tout Actionnaire ayant le droit de vote recevra la notification écrite de l'ajournement de l'assemblée.

17.2 A moins que la loi ou les Statuts n'en disposent autrement, toute question présentée à l'assemblée des Actionnaires sera décidée par vote favorable des Actionnaires représentant plus de la moitié des Actions représentées pendant l'assemblée et ayant droit de vote.

17.3 Toute proposition de Désinvestissement sera soumise par l'Actionnaire Commandité à une assemblée des Actionnaires Commanditaires et devra être approuvée avec le vote favorable des Actionnaires Commanditaires détenteurs d'un nombre d'Actions A représentatives de (a) au moins soixante-dix pour cent (70%) des Actions A si le Désinvestissement proposé permettrait aux Actionnaires Commanditaires d'obtenir un taux de rendement annuel composé calculé sur leur investissement dans la Société, net du Carried Interest, inférieur à vingt pour cent (20%) ou (b) plus de cinquante pour cent (50%) des Actions A si le Désinvestissement proposé permettrait aux Actionnaires Commanditaires d'obtenir un taux de rendement annuel composé calculé sur leur investissement dans la Société, net du Carried Interest, égal ou supérieur à vingt pour cent (20%). Dans le cas où la proposition de Désinvestissement est soumise à une assemblée des Actionnaires Commanditaires par un ou plusieurs Actionnaires Commanditaires, afin que cette proposition de Désinvestissement soit approuvée, en plus du vote favorable des Actionnaires Commanditaires détenteurs d'un nombre d'Actions A tel que prévu dans ce paragraphe 17.3, il sera nécessaire d'obtenir le vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

Art. 18. Gestion de la Société.

18.1 L'Actionnaire Commandité, EQUINOX 1472 S.A., une société organisée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social à Luxembourg et constituée devant Me Cosita Delvaux le 15 Mars 2012, sera responsable de la gestion de la Société et dans ce but aura tous pouvoirs et pourra mettre en oeuvre toutes les activités et réaliser les actes qui ne sont pas, par la loi ou par les Statuts, explicitement réservés aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

L'Actionnaire Commandité aura la responsabilité exclusive et les pouvoirs les plus grands pour la gestion de l'activité de la Société et dédiera à cette activité tout le temps et l'attention qui seront raisonnablement nécessaires dans ce but.

L'Actionnaire Commandité ne pourra être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société que pour négligence grave ou mauvaise conduite, par décision des Actionnaires Commanditaires prise par un vote favorable d'au moins quatre-vingt (80%) des Actions A.

Dans le cas où l'Actionnaire Commandité est révoqué de ses fonctions de gérant de la Société conformément aux dispositions de ce paragraphe 18.1, la modification des Statuts nécessaire à la désignation d'un nouveau gérant devra être approuvée par une délibération des Actionnaires Commanditaires détenteurs d'un nombre d'Actions A représentatives d'au moins quatre-vingt (80%) des Actions A.

18.2 L'Actionnaire Commandité pourra déléguer ses pouvoirs et attributions à des mandataires spéciaux, de la manière la plus ample compte tenu de toute disposition légale applicable.

18.3 Sans préjudice des généralités de ce qui précède et sans aucune limitation, l'Actionnaire Commandité est investi des plus grands pouvoirs pour agir pour le compte de la Société pour:

- i. identifier, évaluer et traiter des opportunités d'Investissement, en effectuant toute activité nécessaire ou utile à ce propos;
- ii. réaliser tout Investissement;
- iii. adresser toute demande d'autorisation ou de permis nécessaire ayant trait à l'Investissement, de surveiller l'Investissement et prendre toute décision possible concernant la gestion de celui-ci où approprié;
- iv. effectuer tout Désinvestissement conformément au paragraphe 17.3 au-dessus;
- v. accorder des gages, des nantissements ou autres droits de garantie sur toute ou partie des Investissements conformément aux dispositions des Statuts;
- vi. en relation avec ce qui précède, signer et exécuter tous documents, actes, contrats ou accords concernant les Investissements ou les Désinvestissements, y compris, entre autres, lettres d'intention, contrats d'achat ou de vente d'actions (ou d'autres intérêts), contrats d'achat d'actifs ou contrats de vente, contrats de fusion, pactes d'actionnaires avec d'autres détenteurs de titres dans MPS (qui pourraient prévoir, entre autres, des accords de lock-up concernant les Investissements dont la durée ne devra pas dépasser trois ans), ou contrats d'option le cas échéant, et négocier toutes les termes et conditions de ce qui précède;
- vii. dans l'attente d'effectuer un Investissement, placer toute somme disponible dans un compte de dépôt ou investir ces sommes dans des instruments du marché monétaire que l'Actionnaire Commandité pourrait estimer appropriés;

viii. négocier et exécuter tous documents, contrats ou accords concernant l'organisation et la gestion de la Société;
ix. préparer et fournir les informations concernant la Société, y compris copies des memos, brochures, rapports financiers et autres documents de nature publicitaire ou promotionnelle;

x. traiter avec toute autorité gouvernementale, administrative, nationale ou locale, ou entité publique en relation avec l'activité de la Société;

xi. prendre toute mesure et décision nécessaire pour compte de la Société dans sa qualité d'actionnaire de MPS, y inclus la nomination de tout administrateur de MPS ou membre d'un des organes sociaux ou employés conformément aux lois applicables;

xii. payer tout coût ou frais concernant l'activité de la Société, y compris ceux visés aux présents Statuts;

xiii. agir ou défendre au contentieux;

xiv. mettre en oeuvre les activités ou les actes utiles ou nécessaires pour le déroulement des activités de la Société, y compris tout ce qui est nécessaire ou désirable, selon l'opinion raisonnable de l'Actionnaire Commandité, pour assurer l'accomplissement des présents Statuts. Notamment, sans limitations quant à la généralité de ce qui est indiqué:

1) établir des filiales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger;

2) émettre des Demandes de Versement et, dans les limites du capital autorisé dans ces Statuts, exécuter toute augmentation du capital social souscrit de la Société, totalement ou en partie, au fil du temps, émettre les actions y relatives en acceptant la souscription des mêmes, en excluant et en limitant tout droit de préemption revenant aux actionnaires de la Société;

3) convoquer et présider l'assemblée des Actionnaires de la Société, en adressant toutes les communications ou les avis concernant les assemblées générales, les procurations et les autres documents relatifs aux personnes fondées à les recevoir et en établissant les conditions qui doivent être remplies pour la participation des Actionnaires à ces assemblées;

4) tenir à jour les Registres, les autres documents et les archives de la Société;

5) garder et enregistrer toutes communications, procurations ou tous autres documents, certificats ou instruments concernant l'enregistrement de tout Transfert d'Actions de la Société;

6) effectuer des distributions en numéraire et in specie et/ou des versements de sommes à titre d'intérêts aux Actionnaires conformément à l'Article XXIV et comme décidé par l'assemblée des Actionnaires;

7) établir les rapports et les documents comptables de la Société conformément à la loi;

8) fournir et trouver les locaux et les équipements nécessaires pour le déroulement de l'activité de la Société;

9) engager des employés, désigner des banques d'investissement, nommer des conseils indépendants, des avocats, des experts-comptables, des dépositaires, des fiduciaires, des entrepreneurs, des agents, des conseils financiers, ainsi que des délégués, des mandataires spéciaux ou d'autres représentants, selon ce qui est nécessaire ou utile par rapport aux activités de la Société;

10) emprunter de l'argent en vue de financer ou refinancer l'achat de tout Investissement;

11) ouvrir, garder et fermer des comptes avec les banques, les agents de change, les dépositaires ou les fiduciaires, donner des instructions de paiement ou des indications (y compris émettre des chèques ou donner des titres d'ordre) à ce propos;

12) effectuer, en ce qui concerne les Actionnaires Commanditaires, tous les contrôles et les procédures prévus par les dispositions, les normes et les règlements applicables en matière de lutte contre le blanchiment.

18.4 Les Actionnaires Commanditaires ne participeront d'aucune façon à la gestion des activités de la Société et n'auront aucun droit ou autorité pour agir au nom et pour le compte de la Société, ni d'interférer dans le déroulement ou dans la gestion de la même, exception faite de l'exercice leur droit de vote en tant que Actionnaires Commanditaires.

Art. 19. Intérêt de l'actionnaire commandité dans les transactions de la société - Non-exclusivité.

19.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et l'Actionnaire Commandité, ou un ou plusieurs administrateurs ou cadres dirigeants de l'Actionnaire Commandité, ou entre la Société et une autre société, partenariat, association ou autres organisations dans laquelle l'Actionnaire Commandité, ou un ou plusieurs administrateurs, ou cadres dirigeants de l'Actionnaire Commandité, seraient des administrateurs ou des cadres dirigeants, ou auraient des intérêts financiers, ne devra être considéré nul ou annulable exclusivement pour cette raison, ou exclusivement parce que l'administrateur ou le cadre dirigeant en question aurait été présent ou aurait participé à la réunion pendant laquelle a été autorisé le contrat ou l'opération, ou pour la seule raison que les votes des sujets susmentionnés auraient été pris en considération aux fins des résolutions susmentionnées, à condition que les faits principaux concernant les relations ou les intérêts rattachés au contrat ou à la transaction sur laquelle est effectuée la résolution aient été révélés ou connus par l'Actionnaire Commandité et par le Conseil de Surveillance.

19.2 L'Actionnaire Commandité soumettra au Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêt découlant des possibilités d'Investissements ou de Désinvestissements ou vice versa. Lors de l'examen de ce conflit d'intérêt potentiel et sur demande du Conseil de Surveillance ou de l'Actionnaire Commandité, le Conseil de Surveillance aura le droit d'entendre l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commandité aura le droit d'être entendu par le Conseil de Surveillance le cas échéant.

Dans le but du présent Article XIX, l'expression «conflit d'intérêt» indique tout intérêt, direct ou indirect, personnel ou financier, que l'Actionnaire Commandité pourrait avoir par rapport à un contrat ou une transaction.

19.3 Les fonctions et les missions que l'Actionnaire Commandité exerce pour le compte de la Société ne seront pas exclusives.

L'Actionnaire Commandité pourra exercer des fonctions et des missions similaires pour toute autre société, association, entreprise ou organisation et pourra entreprendre d'autres activités, y compris, à titre d'exemple, agir comme associé Commandité, gestionnaire ou conseil financier dans des capitaux à risques ou des fonds d'investissement ou entreprendre toute autre activité à condition qu'il continue à gérer de manière appropriée l'activité de la Société.

Art. 20. Rémunération et indemnisation de l'actionnaire commanditaire.

20.1 L'Actionnaire Commandité n'aura pas le droit de recevoir aucune commission de gestion ni autre commission de la Société à part (avec l'exception spécifiée ci-dessous) le remboursement de tous les frais effectivement encourus, sauf que, si un ou plusieurs Investissements sont réalisés par l'Actionnaire Commandité pour compte de la Société, la Société paiera à l'Actionnaire Commandité une commission de structuration égale à deux virgule cinq pour cent (2,5%) du prix payé par la Société pour l'achat et/ou la souscription de ces Investissements: cette commission de structuration sera inclusive du remboursement de tous les frais et dépenses (y inclus tous frais de conseillers et débours) encourues par l'Actionnaire Commandité en relation avec les Investissements qu'il a réalisés.

20.2 La Société indemniserà l'Actionnaire Commandité qui aurait été impliqué, soit impliqué ou soit menacé d'être impliqué dans un procès, litige ou procédure quelconques, intentés ou menacés, tant civils, que pénaux, administratifs ou d'enquête (y inclus les actions intentées par ou dans le droit de la Société) consécutivement au fait qu'il soit ou qu'il ait été Actionnaire Commandité de la Société par rapport à toute dépense (y compris les honoraires d'avocat), jugement, amende ou montant payé à titre de transaction, effectivement et raisonnablement soutenus par l'Actionnaire Commandité concernant le procès, le litige ou la procédure susmentionnés à condition que l'Actionnaire Commandité ait agi de bonne foi et avec la conviction raisonnable d'avoir agi dans l'intérêt de la Société. Le résultat d'un procès, d'un litige ou d'une procédure portant à un jugement, un arrêt, une composition amiable, une condamnation ou autre, ne comportera pas, en soi-même, la présomption que l'Actionnaire Commandité n'aurait pas agi en bonne foi ou qu'il aurait agi contre l'intérêt de la Société.

20.3 Les dépenses (y compris les honoraires d'avocat) encourues par l'Actionnaire Commandité par rapport aux procès, litiges ou procédures civils, pénaux, administratifs ou d'enquête, menacés ou intentés, seront payées par la Société en avance par rapport à la conclusion du procès, du litige ou de la procédure, dès réception de l'engagement de l'Actionnaire Commandité de rendre le montant de l'indemnisation, s'il est établi que, selon cet Article XX des Statuts, il n'a pas le droit de recevoir cette indemnisation.

20.4 La Société pourra stipuler au bénéfice de l'Actionnaire Commandité des polices d'assurance en couverture de toute responsabilité que celui-ci pourrait encourir découlant du fait qu'il agit en cette capacité ou découlant de son statut, abstraction faite de la faculté ou de l'obligation de la Société d'indemniser l'Actionnaire Commandité conformément au présent Article XX.

20.5 Aux fins du présent Article XX, l'expression «Actionnaire Commandité» devra comprendre, en plus de l'Actionnaire Commandité, ses administrateurs, ses cadres dirigeants ou ses employés aussi, de sorte que toute autre personne qui soit ou qui ait été un administrateur, un cadre dirigeant ou un employé de l'Actionnaire Commandité se trouve dans la même position que ce dernier conformément au présent Article XX.

Art. 21. Signataires.

21.1 La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité, en la personne de ses représentants légitimes, ou par la signature de toute autre personne à laquelle ce pouvoir aurait été délégué par l'Actionnaire Commandité.

Art. 23. Conseil de surveillance.

22.1 L'activité de la Société et sa situation financière, y compris, notamment les livres et les écritures comptables, sont sujets au contrôle d'un Conseil de Surveillance composé de 3 (trois) membres.

L'Actionnaire Commandité peut consulter le Conseil de Surveillance pour toute question qu'il estimerait opportune de soumettre à son examen. Le Conseil de Surveillance peut également autoriser tout acte de l'Actionnaire Commandité qui, aux termes des dispositions applicables de la loi, du règlement ou des présents Statuts, dépasse ses pouvoirs.

De plus, le Conseil de Surveillance donnera son avis en ce qui concerne les conflits d'intérêt éventuels en relation avec des Investissements ou des Désinvestissements possibles de la Société qui seraient soumis à son examen par l'Actionnaire Commandité, étant entendu que, dans ce cas, le Conseil de Surveillance se prononcera exclusivement sur le conflit d'intérêt sans exprimer son avis sur l'opportunité de l'opération pour la Société, l'Actionnaire Commandité, de bonne foi, étant le seul auquel revient le pouvoir de gérer la Société et d'évaluer l'opportunité d'effectuer un Investissement ou un Désinvestissement.

22.2 Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires et restent en charge pendant une période de trois (3) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Aucun représentant, administrateur ou employé de l'Actionnaire Commandité ne peut occuper la charge de membre du Conseil de Surveillance.

Sauf si la nomination intervient avec le vote unanime de tous les Actionnaires, les membres du Conseil de Surveillance seront nommés de la manière suivante.

Chaque Actionnaire a le droit de proposer des candidats pour le poste de membre du Conseil de Surveillance. Chaque Actionnaire exercera son vote en listant les candidats pour le Conseil de Surveillance par ordre de préférence. Les voix ainsi exprimées par chacun des Actionnaires seront divisées par un et le quotient qui en résultera sera donné au premier candidat de la liste indiquée par l'Actionnaire. Ensuite, les voix exprimées par le même Actionnaire seront divisées par deux et le quotient qui résultera sera donné au deuxième candidat de la liste indiquée par l'Actionnaire. Puis, les voix exprimées par chacun des Actionnaires seront divisées par des chiffres progressivement croissants et le quotient en résultant sera attribué aux candidats suivants et les quotients qui résulteront seront attribués aux candidats suivants indiqués dans la liste par ordre de préférence. Les quotients attribués à chaque candidat, par effet des voix exprimées par les différents Actionnaires, seront donc additionnés (au cas où un candidat figurerait dans la liste de plusieurs Actionnaires). Enfin, une seule liste des candidats sera dressée, par ordre décroissant, en fonction des quotients donnés à chacun de ceux-ci. Les candidats, ayant les quotients les plus élevés, seront nommés membres du Conseil de Surveillance. Au cas où, dans le but de l'attribution de la dernière place au Conseil de Surveillance, deux candidats auraient le même quotient, le candidat le plus âgé sera nommé.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera établie par la même assemblée générale appelée à décider leur nomination.

Le Conseil de Surveillance élira un président parmi ses membres.

22.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué à la discrétion de son président ou de l'Actionnaire Commandité.

L'avis de convocation devra être adressé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence devra être indiquée dans l'avis de convocation. Un avis de convocation séparé n'est pas nécessaire pour les réunions tenues aux horaires et dans des lieux indiqués dans un calendrier adopté préalablement par résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut prendre part à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique de transmission un autre membre du Conseil de Surveillance comme son représentant.

Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera transcrit dans le livre des réunions du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal sera signé par le Président, ou en son absence, par le Président en exercice (nommé par le Conseil de Surveillance) qui aura présidé la réunion.

22.4 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité de ses membres est présente, personnellement ou représentée. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participerait à la réunion au travers d'un dispositif de communication (téléphone compris), permettant à tous les autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit physiquement, soit par procuration, soit au travers de moyens de communication) d'écouter et d'être écouté par les autres membres, sera considéré présent et, par conséquent, il sera tenu compte de cette présence pour le calcul du quorum et ce membre aura le droit d'exprimer son vote sur les sujets examinés lors de cette réunion.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont valablement prises si elles recueillent le vote favorable de la majorité des membres présents, personnellement ou représentés.

Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront considérées comme valide et applicables comme si elles avaient été valablement adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures de tous les membres du Conseil de Surveillance peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

22.5 Dans l'exécution de ses missions, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par des auditeurs externes désignés par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Exercice social - Ecritures comptables.

23.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le trente et un décembre.

23.2 L'Actionnaire Commandité établira, ou chargera une société ou une personne dûment qualifiée d'établir, les documents comptables de la Société, comprenant le bilan et le compte de résultat, à la fin de chaque exercice social, conformément aux principes comptables généralement acceptés et aux dispositions applicables de la loi luxembourgeoise. Le bilan sera établi en euros et sera certifié par le Conseil de Surveillance. Un exemplaire du bilan et de la certification relative du Conseil de Surveillance sera donné à chaque Actionnaire quinze (15) jours au moins avant l'assemblée générale de la Société.

23.3 L'Actionnaire Commandité établira et enverra à chaque Actionnaire Commanditaires un résumé des transactions à l'accomplissement de chaque Investissement et Désinvestissement.

Art. 24. Réserves légales - Dividendes - Distributions.

24.1 Cinq pour cent (5%) de tout montant de la Société disponible pour la distribution de dividendes sera provisionné et affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être effectuée lorsque la réserve légale sera égale à un dixième (1/10) du capital social souscrit (montant de la prime d'émission non compris).

24.2 Les sommes provisionnées comme réserve légale étant déduites et compte tenu des dispositions dans le paragraphe 24.5, l'assemblée générale des Actionnaires décidera de distribuer en liquide tous les fonds de la Société disponibles pour la distribution des dividendes.

24.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou dans une autre devise quelconque. Le lieu et le moment de la distribution seront déterminés par l'assemblée générale des Actionnaires.

24.4 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision de l'Actionnaire Commandité, conformément aux dispositions applicables de la loi.

24.5 Si un ou plusieurs Désinvestissements sont réalisés par la Société, les Actions B ont le droit de recevoir un dividende prélevé sur les fonds disponibles pour distribution d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la plus-value réalisée par la Société suite à ce Désinvestissement (ci-après le «Carried Interest») sous condition que le montant total du (a) résultat découlant de ce Désinvestissement disponible pour distribution aux Actionnaires Commanditaires et (b) les dividendes encaissés par les Actionnaires Commanditaires avant cette distribution leur permette d'obtenir un taux de rendement annuel composé sur l'investissement dans la Société (ce montant total étant appelé ci-après «Return»), net du Carried Interest, qu'il ne soit pas inférieur à dix pour cent (10%). La distribution in specie à tous les Actionnaires de tous les Investissements réalisés par la Société avant sa dissolution, dans le cas prévu au paragraphe 25.3 ci-dessous, sera censée représenter un Désinvestissement aux fins de ce paragraphe 24.5. Dans ce cas: (a) en vue de déterminer le taux de rendement annuel composé sur l'investissement des Actionnaires Commanditaires dans la Société, les Investissements disponibles pour la distribution seront calculés à leur Valeur et (b) le Carried Interest que l'Actionnaire Commandité aura le droit de recevoir si les conditions établies dans ce paragraphe 24.5 sont remplies consisteront d'Investissements ayant une Valeur totale égale à dix pour cent (10%) de la différence entre (i) la Valeur totale de tous les Investissements disponibles pour distribution aux Actionnaires conformément au paragraphe 25.3 ci-dessous et (ii) le prix total payé par la Société pour l'achat et/ou la souscription de ces Investissements.

Dans tous les cas, si le Return net du Carried Interest est égal à, ou inférieur à 10%, mais le Return avant le Carried Interest est supérieur à 10%, alors le Carried Interest sera réduit de manière à ce que le Return net du Carried Interest soit égal à 10%.

24.6 Après paiement du dividende sou paragraphe 24.5 le cas échéant, les Actions A ont le droit de recevoir un dividende calculé selon le prorata du nombre d'Actions A détenues respectivement par chaque Actionnaires Commanditaire.

24.7 Aux fins du présent Article XXIV, toutes les références aux paiements ou aux distributions aux Actionnaires se rapporteront aux montants bruts des paiements et des distributions en faveur de ces personnes, y compris tout montant retenu par la Société par rapport à ces paiements.

Art. 25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute volontairement par décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée avec le vote favorable de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires Commanditaires détenteurs de quatre-vingt pour cent (80%) des Actions A.

25.2 La Société sera dissoute automatiquement si aucun Investissement ne sera réalisé au ou avant le 15 mai 2012 ou à la date antérieure que l'Actionnaire Commandité communiquera aux Actionnaires Commanditaires. Dans le cas de ce paragraphe 25.2 (a) toute contribution faite par les Actionnaires Commanditaires sous forme de souscription d'actions et de prime d'émission associée le cas échéant à la Société avant la dissolution de la Société, net de tous frais lié à la constitution, à l'administration et à la liquidation de la Société, sera retournée aux Actionnaires Commanditaires le plus tôt possible d'un point de vue pratique, (b) l'Actionnaire Commandité supportera tous les frais et dépenses (y compris tous frais de conseillers et débours) encourues par celui-ci en relation avec l'évaluation et la structuration de tout possible Investissement (c) l'Actionnaire Commandité tiendra quitte et indemne la Société de tous les frais et dépenses (y compris tous frais de conseillers et débours) encourues par celui-ci en relation avec l'évaluation et la structuration de tout possible Investissement et (d) le solde sera retourné à l'Actionnaire Commandité.

25.3 La Société sera dissoute automatiquement si les Investissements n'ont pas entièrement désinvesti au ou avant la date de l'approbation des comptes annuels de MPS pour l'année 2015 par l'assemblée générale des actionnaires de cette société. Dans le cas prévu dans ce paragraphe 25.3, tous les Investissements réalisés par la Société avant sa dissolution (et non encore désinvestis avant la date ci-dessus), seront distribués in specie le plus tôt possible d'un point de vue pratique (i) aux Actionnaires Commanditaires jusqu'au montant des contributions faites sous forme de souscription d'Actions A et de la prime d'émission associée à la Société avant la dissolution de la Société, net de tous frais lié à la constitution, à l'administration et à la liquidation de la Société (ii) à l'Actionnaire Commandité jusqu'au montant des contributions faites sous forme de souscription d'Actions B.

25.4 Le résultat net de liquidation qu'il consiste en liquidités ou dans tout autre actif sera distribué par les liquidateurs à tous les Actionnaires, y compris à l'Actionnaire Commandité conformément aux paragraphes 24.5 et 24.6 ci-dessus.

25.5 Sauf disposition impérative des lois applicables, en cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant la liquidation ou, dans le cas prévus aux paragraphes 25.2 et 25.3 ci-dessus, par l'assemblée des Actionnaires

convoquée dans le but de nommer les liquidateurs. Cette assemblée déterminera, également, les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 26. Modification des statuts.

26.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés, au fil du temps, par l'assemblée générale des Actionnaires avec le vote favorable de l'Actionnaire Commandité et d'Actionnaires Commanditaires détenteurs de quatre-vingt pour cent (80%) des Actions A.

26.2 Toute modification des Statuts sera faite sous la forme d'acte notarié.

Art. 27. Communications.

27.1 Au cas où la loi ou les présents Statuts prévoiraient la forme écrite pour les communications aux Actionnaires, ces communications pourront être transmises par courrier, adressées à l'Actionnaire en question, à son adresse, comme indiqué dans les Registres. Les communications par écrit peuvent être de plus données personnellement ou par télégramme, télex, télécopie ou câble.

La date et l'heure de la remise d'une communication coïncideront avec la remise au destinataire ou à celui qui le représente (en cas de courrier donné personnellement), ou avec le moment de l'envoi par télégramme, télex, télécopie ou câble.

27.2 Au cas où la loi, ou les présents Statuts, prévoiraient des communications aux Actionnaires ou aux membres du Conseil de Surveillance, une renonciation signée par la personne ou par les personnes auxquelles est adressée la communication, si avant ou après le moment indiqué ci-dessus, sera estimée équivalente à la communication même. La présence de l'Actionnaire ou du membre du Conseil de Surveillance, personnellement ou par procuration, à une réunion constituera la renonciation par le même à la communication à cet Actionnaire ou à ce membre du Conseil de Surveillance par rapport à cette réunion, exception faite au cas où l'Actionnaire ou le membre du Conseil de Surveillance prendrait part à la réunion dans le seul but de s'opposer, au début de la réunion, au développement de toute affaire, en excipant que la réunion n'a pas été convoquée conformément aux Statuts.

Art. 28. Loi applicable.

28.1 Tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts est régi par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les statuts ayant été établis, les parties présentes déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. EQUINOX TWO S.C.A., prénommée, 9 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 16.129,03;
2. SOCIETÀ INIZIATIVE AUTOSTRADALI E SERVIZI S.P.A., prénommée, 4 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 7.168,46;
3. ASSOCIAZIONE CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA A FAVORE DEI RAGIONIERI E PERITI COMMERCIALISTI, prénommée, 2 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 3.584,23;
4. DERIBLOK S.r.l., prénommée, 2 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 3.584,23;
5. M. SALVATORE RAFFA, prénommée, 2 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 3.584,23;
6. LONATI S.P.A., prénommé, 1 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 1.792,11;
7. M. FAUSTO LONATI, prénommé, 1 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 1.792,11;
8. M. TIBERIO LONATI, prénommé, 1 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 1.792,11;
9. M. ETTORE LONATI, prénommé, 1 Actions A ensemble avec un prime d'émission totale de EUR 1.792,11
10. Equinox 1472 S.A., prénommée prénommé, 31.000 Actions B;

Toutes les actions ont été payées dans leur intégralité au 100% par paiement au comptant, ensemble avec un prime d'émission de EUR 1.791,11 pour les Actions A. Le montant total de EUR 72.218,62 se trouve à libre disposition de la société ainsi que cela résulte d'une certificat bancaire remis au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Le premier Conseil de Surveillance est élu par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.700.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont élues membres du Conseil de Surveillance

- 1) M. Gino LUCIANI, né à Tresana, Italie, le 21 Juillet 1939, indépendant, résident à Milano;
 - 2) Mme. Lucia RIELLO, née à Padova, Italie, le 15 Novembre 1952, commissaire aux comptes, résidente à Albignasego, Italie
 - 3) M. Marco FAZZINI, né le 12 octobre 1974 à Firenze, Italie, professeur universitaire, résident à Firenze, Italie:
- Leur mandat expirera en 2015 lors de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2014.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 5, Place du Théâtre à L-2613, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, E. LONATI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2012. Relation: RED/2012/359. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mars 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012042758/1223.

(120056723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Fyner International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 84.583.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire en date du 04 avril 2012 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 06 mai 2011 de coopter Madame Marie BOURLOND au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean BODONI. Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Roselyne CANDIDO, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2616 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent,

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 16 AVR. 2012.

Pour: FYNER INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012048014/23.

(120064919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Noral S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.488.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *11 juin 2012* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012060478/1023/16.

Tandil SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.945.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *14/06/2012* à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire;
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011;
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- Démission d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012060479/18.

Tevorina Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.417.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *12 juin 2012* à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012060480/1023/17.

Venus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 55.064.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le 11 juin 2012 à 12 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 30.06.2009 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012060485/3560/14.

Venus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 55.063.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le 11 juin 2012 à 13 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 30.06.2009 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Décision relative à l'application de l'article 100 de la loi sur les sociétés.
4. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012060486/3560/15.

Muret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.223.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 05 avril 2012 les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Monsieur LA MENDOLA David, né le 23 juin 1973 F-Metz, domicilié au 2, Brekelter, L-5495 WINTRANGE de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Renouvellement du mandat de Monsieur LA MENDOLA Vincent, né le 08 février 1967 à F-Mondelange, demeurant professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 LUXEMBOURG de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA SARL, avec siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg à son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2012047836/19.

(120064365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Skolinc S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.227.

Par une lettre en date du 25 janvier 2012, Monsieur Vladimir Ismailov a démissionné de son poste de membre du directoire avec effet au 27 janvier 2012.

Il résulte donc de cette démission que le directoire de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Pietro Longo, membre du directoire;
- Monsieur Philippe Toussaint, membre du directoire; et
- Monsieur Gor Nakhapetian, membre du directoire.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Skolinc S.A., SICAR

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012047384/16.

(120064066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Sonik S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 157.879.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047386/9.

(120063531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Steiner Montage S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.595.

Par la présente, la société Luxforge s.à r.l., 2, rue, de Drinklange, L-9911 Troisvierges dénonce, avec effet au 30.09.2010 le siège social de la société Steiner Montage S.A., 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges (Numéro RC: B76595 à Luxembourg)

Fait à Troisvierges, le 07.03.2012.

Pour la société

Jean-Louis BLANKEN

Manager

Référence de publication: 2012047388/13.

(120063755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Inspirit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.424.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2012: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary and Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour *INSPIRIT INVESTMENTS S.A.*

Référence de publication: 2012048790/32.

(120066641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Sunova S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.363.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012047389/10.

(120063523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Tank International Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.432.

En date du 20 avril 2012, l'associé unique de la Société, International Pyramide Holdings (Luxembourg) a transféré ces 1.250.000 parts sociales à la société décrite ci-dessous:

- Aéroports de Paris SA

291 Bd Raspail

75014 Paris

France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tank International Lux S.à r.l.

Martin Paul Galliver

Manager B

Référence de publication: 2012047394/18.

(120064001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.146.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2012, il est décidé de ratifier la démission de Madame Marie BOURLOND de son mandat d'administrateur de catégorie A avec effet au 31 mars 2012 et de nommer en son remplacement Monsieur Yves BIEWER, né le 16 août 1963 à Luxembourg, demeurant à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, avec effet au 1^{er} avril 2012. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 20/04/2012.

Pour: *TARANIS SECURITIES S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Hélène Schorr

Référence de publication: 2012047395/17.

(120063745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Principal Residential Operating Platform Evaluating Receivables 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.205.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Russel Perchard, gérant de classe A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur François Pfister, gérant de classe A, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012047859/19.

(120064394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.868.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 février 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012047397/13.

(120063473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Tishman Speyer Eland House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.031.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 février 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 mars 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012047398/13.

(120063471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Axiome Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 78.953.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 9 mars 2012 lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire

A l'unanimité, les actionnaires ont décidé de reconduire le mandat de commissaire de Monsieur Marc Lascaux et ce jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 devant se tenir en 2013.

Par ailleurs les actionnaires ont décidé de reconduire les mandats des administrateurs en place à savoir:
Monsieur Alessandro Mancino, demeurant professionnellement au 42, rue du Commerce à L-3450 Dudelange (Président du Conseil d'Administration)

Monsieur Stéphane Mancino, demeurant professionnellement au 42, rue du Commerce à L-3450 Dudelange
Mademoiselle Nathalie Mancino, demeurant professionnellement au 42, rue du Commerce à L-3450 Dudelange
et ce jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 devant se tenir en 2013.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Alessandro Mancino est reconduit et ce jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour Axiome Consulting S.A.
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
Expert-comptable
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012048605/28.

(120066639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Trenton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.892.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 28 février 2012:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant à partir du 5 janvier 2012:

Mr Kurt A. Percy, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford 06101, Connecticut, USA.

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 6 janvier 2012:

Mr Michael Patrick Ryan, né le 10 mars 1969 à New York, USA, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford 06101, Connecticut, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trenton Luxembourg S.à r.l.
Johannes L. de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2012047399/18.

(120063933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.593.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 28 février 2012:

1. Démission de l'Administrateur de catégorie A suivant à partir du 5 janvier 2012:

Mr Kurt A. Percy, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford 06101, Connecticut, USA.

2. Nomination du nouvel Administrateur de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 6 janvier 2012:

Mr Michael Patrick Ryan, né le 10 mars 1969 à New York, USA, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford 06101, Connecticut, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l.
Johannes L. de Zwart
Administrateur B

Référence de publication: 2012047431/18.

(120063934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Triseas Korea Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.062.

—
RECTIFICATIF

Veillez prendre note de la présente mention rectificative à la mention enregistrée le 19 avril 2012 sous la référence L120062510 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Israel Basilio Domingo

Fondé de pouvoir A / Fondé de pouvoir B

Référence de publication: 2012047400/17.

(120063800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.480.

—
Extract of the decisions of the Sole Shareholder dated April 19, 2012

The sole Shareholder decides to re-elect as Directors of the Company:

Directors - class A:

- Mr Noel DIDIER , 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg
- Mr Yvan JUCHEM, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mr Laurent JANSEN, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg

Directors - class B:

- Mme Stephanie MAJCHRZAK, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg
- Mrs Delphine GUILLOU, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg

The sole Shareholder decides to re-elect PriceWaterhouseCoopers S.a.r.l., Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Directors and the Independent Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2012.

Version française

Extrait des Décisions de l'Actionnaire Unique du 19 Avril 2012

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat des Administrateurs

- Administrateurs - catégorie A:

- * M Noël DIDIER , 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg
- * M Yvan JUCHEM. 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg
- * M. Laurent JANSEN, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg

- Administrateurs - catégorie B:

- * Mme Stephanie MAJCHRZAK, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg
- * Mme Delphine GUILLOU, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg

L'Assemblée Générale annuelle décide de réélire PriceWaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises Agréé viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE LA PORTE-NEUVE S.A.
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012048628/37.

(120066311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Holmby Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.096.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 11 avril 2012 au siège social de la Société, il résulte que:

- Par contrat de cession daté du 5 avril 2012, Monsieur Alessandro Cajrati Crivelli, résidant à SW7 5RR Londres (Royaume-uni), Flat 18, 30 Queen's Gate Garden, a cédé 400 parts sociales à Monsieur Riccardo Cajrati Crivelli, résidant Via San Marco 50, I-20121 Milan (Italie);

- Par contrat de cession daté du 5 avril 2012, Monsieur Alessandro Cajrati Crivelli, résidant à SW7 5RR Londres (Royaume-uni), Flat 18, 30 Queen's Gate Garden, a cédé 800 parts sociales à Monsieur Amedeo Clavarino, résidant à SW3 2BW London (Royaume-uni), 15 Egerton Gardens, Flat 5;

- Par contrat de cession daté du 11 avril 2012, Monsieur Alessandro Cajrati Crivelli, résidant à SW7 5RR Londres (Royaume-uni), Flat 18, 30 Queen's Gate Garden, a cédé, 300 parts sociales à Arepo Fiduciaria S.r.l., ayant son siège social à Corso Italia 49 I-20122 Milan (Italie), et inscrite auprès du Registre de Commerce de Milan sous le numéro MI/1805869;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLMBY INVESTMENTS S.à r.l.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012048771/24.

(120066634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.847.

Les statuts coordonnés au 4 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012047401/11.

(120063653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Taarnet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.620.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la société Taarnet Luxembourg S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement à Luxembourg, le 20 avril 2012 à 10 heures

Il résulte de la réunion de rassemblée générale de la Société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société TAARNET LUXEMBOURG S.A. avec effet au 13 AVRIL 2012 (date de clôture des comptes de liquidation) et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de LG@VOCATS, 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Sabine PERRIER

Mandataire - Liquidateur

Référence de publication: 2012047405/17.

(120063771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Elle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.992.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2012

Présences

Sont présents ou représentés,

Mr Carlo Asquini, administrateur

Mr Matthew Charles Stokes, administrateur

Mrs Brenda Patricia Cocksedge, administrateur

Le quorum de présence requis par la loi et les statuts étant présent, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

Ordre du jour

1. Décision quant au transfert du siège social.

Décision

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 55 avenue de la Liberté à L-1951 Luxembourg, vers le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012048691/25.

(120066613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.318.

—
Extrait des décisions par l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 20 mars 2012

1. M. Philippe TOUSSAINT a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. M. Hans DE GRAAF a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Mme Monique JUNCKER a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. Mme Mounira MEZIADI a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORESTES HOLDING Société Anonyme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012048367/22.

(120065201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.
